

ASSOCIATION ACTUARIELLE INTERNATIONALE RAPPORT DÉCENNAL

Une profession confiante en son avenir



Association Actuarielle Internationale Rapport Décennal

Une profession confiante en son avenir

mai 2008

Quoique plusieurs personnes aient contribué à cet ouvrage, nous tenons à souligner la contribution de l'auteur principal, Monsieur Walter S. Rugland (États-Unis), ancien Président du Forum International d'Associations Actuarielles.

Association Actuarielle Internationale
800-150, rue Metcalfe
Ottawa Ontario Canada K2P 1P1
Téléphone : 1-613-236-0886
Télécopieur : 1-613-236-1386
Courriel : secretariat@actuaire.org
Site Web : www.actuaire.org

© 2008 Association Actuarielle Internationale

Tables des matières

1. 1998 – 2008	3
Célébrons le 10 ^e anniversaire de la nouvelle AAI!	3
Le professionnalisme et le XXI ^e siècle	3
2. Plus d'un siècle de liaisons mondiales	4
1895: Les débuts de l'AAI	4
1995: Le Forum International des Associations Actuarielles (FIAA)	5
1998: Une nouvelle Association Actuarielle Internationale	7
2008: Dix ans plus tard	8
3. Créer une profession mondiale durable	9
Fondements professionnels	9
L'héritage du FIAA	9
Une transition malgré les obstacles de la souveraineté et de la variation politique	10
4. Accélérer L'activité	12
Réunions du conseil et un centre d'intérêt mondial	12
Croissance des sections	12
Une profession en expansion	13
Convergence pour l'avenir	14
Coopération et collaboration internationales	15
5. Dix ans et plus encore : Une profession confiante en son avenir	16
Servir l'intérêt public	16
Servir les intérêts des associations membres de l'AAI	17
Servir les intérêts de l'actuaire dans sa pratique	18
Annexes	
1. Chronologie	20
2. Adhésion	21
3. Dirigeants	25
4. Conseil et comité exécutif	27
5. Comités, sous-comités, groupes de travail	31
6. Activités du Fonds de l'AAI	45
7. Congrès internationaux	47
8. Délégués aux sections et aux organes externes	48
9. Sections	50
10. Activités de sensibilisation	56
11. Lignes directrices, normes de pratique, déclarations publiques, publications	59
12. Anciens présidents	64
13. Secrétariat et site web	65
14. Tableaux, graphiques, statistiques	66

1. 1998–2008

Célébrons le 10^e anniversaire de la nouvelle AAI!

Au fur et à mesure que nous nous rapprochons de la dixième année suivant la restructuration de l'Association Actuarielle Internationale (AAI), nous reconnaissons l'importance historique de cet événement de juin 1998 et faisons le point sur l'effet que cela a eu sur la profession et ses membres. L'effet est incroyable! Nous constatons une énorme expansion de la portée géographique de la profession. La participation des associations — comprenant d'innombrables actuaires qui traitent de questions mondiales complexes dans une solide perspective de professionnalisme — est devenue la norme.

Une célébration est de mise. D'une profession qui, comme bien d'autres, a cultivé les différences nationales et traditions locales enchâssées, l'AAI s'est révélée être une entité progressive offrant un lieu de rencontre mondial où des enjeux font surface qui étaient traditionnellement hors de la portée des actuaires ou de leurs associations. Le fait que des solutions ont été et continuent d'être proposées pour ces enjeux contribue à la fierté, vitalité et croissance de la profession. Grâce à l'AAI, la profession actuarielle a maintenant les caractéristiques d'une profession vraiment mondiale. Les occasions de développement futur sont illimitées.

Le présent document retrace la clairvoyance de la restructuration de l'AAI, souligne l'évolution rapide qui en résulte pour le rôle et la portée de notre profession et en célèbre les promesses de son avenir.

Le professionnalisme et le XXI^e siècle

Le rôle principal de l'AAI est d'orienter l'activité de la profession mondiale vers la poursuite de l'intérêt public. En offrant une interface mondiale, elle élargit la portée de ses services en appui à l'intérêt public au-delà des limites d'un seul pays et veille à ce que les plates-formes de la pratique actuarielle du futur puissent conserver ce rôle.

Dans un environnement d'opérations internationales et de mobilité personnelle, la contribution des actuaires à l'analyse et à la quantification du risque financier se révèle être une considération importante. La confiance de l'utilisateur envers cette analyse est essentielle à la réussite du conseil professionnel. L'uniformité mondiale de la compétence et de la pratique professionnelles, en préparation à ce conseil, augmente la confiance à l'égard du conseiller actuariel.

Étape par étape, l'AAI continue de suivre la voie tracée au cours des dix dernières années, prenant appui sur la compréhension acquise et le respect qui s'est bâti au sein des associations membres. Puisque l'avenir ouvre la voie à plus d'occasions de servir le public sans contraintes frontalières et avec des innovations librement partagées, la tribune professionnelle offerte par l'AAI, caractérisée par un libre partage des innovations, voit s'accroître sa valeur et sa portée.

Les exigences venant du domaine international de l'activité de chaque association commencent à être reconnues comme étant importantes pour la réussite des divers professionnels locaux. Le XXI^e siècle, un mystère à plusieurs égards, est déjà reconnu comme le point de convergence des compétences actuarielles du point de vue des questions de l'humanité et du risque. Ces dernières nécessiteront une approche mondiale envers la recherche et la pratique actuarielles.

2. Plus d'un siècle de liaisons mondiales

1895: Les débuts de l'AAI

À la fin du 19^e siècle, des actuaires belges ayant reconnu l'importance d'un manuel préparé par l'Institute of Actuaries à Londres, ont cherché à obtenir l'autorisation de le traduire. Mais tout d'abord, ils voulaient être certains qu'il y avait un marché assez important pour justifier une version française. L'Association Française des Actuaires de France nouvellement créée a donné l'assurance du marché et le Dr King de l'Institute a autorisé la traduction. Il s'en suivit une relation amicale entre les actuaires des trois pays.

Quelques années plus tard, un nouvel avant-projet de loi a été déposé au Parlement belge. Dans ce texte, le rôle de contrôleur était confié aux actuaires. Dans le cadre de la discussion, un député a demandé ce qu'était réellement un actuaire, indiquant qu'il n'avait pas trouvé de définition pour le terme « actuaire » dans les dictionnaires les plus récents. On a laissé tomber le terme et les actuaires belges ont été oubliés.

Afin de prouver que les actuaires existaient dans d'autres pays, les actuaires belges ont organisé une réunion d'actuaires à Bruxelles et ont réussi à convaincre certains membres du gouvernement belge d'inviter d'autres pays à envoyer des délégués à Bruxelles. Ainsi, le Congrès des actuaires de 1895 a été une initiative d'un petit groupe d'actuaires belges appuyés diplomatiquement sous les auspices du gouvernement belge. L'objet consistait à prouver au gouvernement que les actuaires existaient et qu'ils accomplissaient un travail légitime et nécessaire.

Ce congrès est devenu le premier Congrès International des Actuaires. Le format du congrès relevait du modèle universitaire de cette période; des documents étaient préparés pour distribution à l'avance et à des fins de présentation sur les lieux. Les délibérations étaient documentées et imprimées.

Dans le cadre du premier congrès, on n'a pas discuté de la création d'une organisation; on a seulement formulé le souhait de se réunir à nouveau. En 1896, les organisateurs belges ont invité des actuaires français et britanniques à Bruxelles dans le but de discuter de la possibilité de créer une structure permanente pour les congrès à venir. Ils se sont réunis et ont convenu de faire ainsi, et ont rédigé les règlements du « Comité permanent des congrès internationaux d'actuaires » qui serait situé à Bruxelles. Le nom « Comité permanent » a été utilisé pendant plus de 50 ans; c'est au cours des années 60 que le nom Association Actuarielle Internationale (AAI) a été adopté.

À l'origine, il avait été convenu de répéter le congrès tous les trois ans et des invitations ont été lancées aux associations représentées dans le but d'assumer les fonctions d'organisation.

Les congrès étaient structurés sur la base de la participation de membres individuels dans une société établie en Belgique. L'association belge s'est portée volontaire pour en assurer le secrétariat. Les actuaires de partout dans le monde pouvaient présenter une demande afin de devenir membres, ce qui leur donnait le droit de participer aux congrès. Le membre était admissible si la définition locale d'un actuaire était acceptable pour le Comité.

L'AAI était régie par un conseil. Le Conseil avait pour mandat d'organiser le prochain congrès et, le cas échéant, de recevoir et de distribuer les rapports des développements actuariels dans les divers pays représentés. Au fil du temps, l'AAI a adopté d'autres objectifs, soit de convoquer des colloques spéciaux de « section » et de créer des comités, élus par leurs divers membres, afin de diriger les activités et programmes de la section et de promouvoir leurs intérêts spécifiques.

Le Conseil était composé de personnes, certaines nommées par des associations, certaines se portant bénévoles après avoir été sollicitées personnellement par des membres sortant du Conseil. Le nombre de particuliers au Conseil provenant d'un pays avait tendance à dépendre de l'héritage de la profession dans ce pays. Certains membres étaient nommés par leur association locale et parlaient en son nom, tandis que d'autres étaient indépendants. Selon la pratique du Conseil, les membres devaient se réunir une fois par année, dans le cadre d'un congrès ou à Bruxelles.

Tout au long du XX^e siècle, l'AAI a tenu des congrès autour du monde, sauf dans les périodes de conflits mondiaux. Elle a également publié des délibérations et des bulletins.

La caractéristique fondamentale des 100 premières années de l'AAI était qu'il s'agissait d'une organisation de membres individuels se réunissant pour discuter des progrès techniques de la recherche et de la pratique actuarielle. Il n'y avait pas de lien fonctionnel direct avec les associations actuarielles qui aurait permis d'aborder le professionnalisme et l'intérêt public. Cela reflétait la pratique courante.

Les actuaires de partout dans le monde ont accepté l'AAI à divers degrés d'allégeance. Pour certains, il s'agissait de la marque de commerce de leur situation professionnelle, tandis que pour d'autres, elle était peu pertinente. Ainsi, et sans liens solides avec les associations, l'AAI aurait eu de la difficulté à servir de plate-forme pour le professionnalisme au XXI^e siècle.

1995: Le Forum International des Associations Actuariales (FIAA)

Au début des années 90, reconnaissant la liberté créée par la transparence des frontières géographiques et la mondialisation de nombreux aspects de la pratique actuarielle, les dirigeants de l'actuariat en Amérique du Nord et en Europe ont commencé à discuter d'approches qui pourraient être adoptées pour établir un cadre international de professionnalisme. Il existait deux modèles. En Europe, les associations actuarielles nationales avaient formé le Groupe consultatif pour assurer la liaison avec la bureaucratie de l'Union européenne. En Amérique du Nord, où des associations actuarielles distinctes représentaient les pratiques spécialisées et les intérêts nationaux, on en est venu à une entente, soit de combiner les efforts pour le bien commun, dans la mesure du possible.

Les discussions ont commencé au Congrès de 1992 à Montréal et se sont poursuivies à l'échelle mondiale dans des cadres divers.

Reconnaissant la tradition de l'AAI à titre d'association d'individus, il est devenu évident que les discussions devaient être axées sur une nouvelle association internationale d'associations, distincte et visant principalement l'intérêt public et le professionnalisme à l'échelle mondiale.

Alors que les discussions se dirigeaient vers une conclusion, les dirigeants de l'AAI ont suggéré que cette dernière parraine l'association d'associations telle que proposée à titre de section de l'AAI. Cette idée a été adoptée et a mené en 1995, au Congrès de Bruxelles, à l'établissement de la section du Forum International des Associations Actuariales.

Dans le contexte du professionnalisme, l'objectif constant des discussions était double : encourager les associations actuarielles à travers le monde à discuter les unes avec les autres et faire progresser la profession et permettre à la pratique actuarielle de franchir les frontières des diverses juridictions.

Ces objectifs ont été peaufinés et élargis au fur et à mesure que le comité de discussion rédigeait les statuts du FIAA. La tâche était délicate puisqu'il existait de longues traditions et qu'il n'y avait pas de modèle mondial d'une autre profession.

Certains principes fondateurs sont devenus implicites dans la mise au point de la structure de l'organisation et des protocoles en résultant. Tous ces éléments reflétaient la difficulté de définir l'avenir.

Le résultat fut de créer une association d'associations membres plutôt qu'une association d'individus. Chaque délégué représenterait une association membre constituante du FIAA et parlerait en son nom. Chaque association membre a eu droit à un siège au sein du Comité du FIAA (l'organisme dirigeant) et sur la plupart des sous-comités du FIAA. Chaque association nommerait ses délégués au Comité et aux sous-comités, et les protocoles du FIAA donneraient suffisamment de temps à ces délégués pour être renseignés par leur propre association en ce qui a trait aux questions retenues, que ce soit au Comité ou aux sous-comités. Les structures de l'ordre du jour devaient permettre aux délégués de consulter leur association et d'en recevoir leur avis.

L'organisation résultante devait être accessible et transparente pour les associations membres à tous les égards, sauf pour les secteurs de la vérification et des candidatures. Il a été reconnu qu'il y avait une grande possibilité de manque d'intérêt ou de désaffiliation. Ainsi, il était nécessaire d'accorder une grande place à la sensibilisation et à la participation.

Il devait y avoir un large consensus sur toutes les positions prises. Un énoncé de principe du FIAA serait un énoncé de principe de l'ensemble des associations. Pour de nombreuses questions, une majorité des voix était suffisante; pour d'autres questions plus importantes, une super majorité serait nécessaire.

Les discussions visaient une structure qui rechercherait un consensus, de sorte que l'étape du vote serait une confirmation plutôt qu'une étape de décision pour régler les questions. C'est la raison justifiant la pondération des votes; chaque association membre avait un délégué au Comité et le vote de ce délégué avait une valeur se situant entre 1 et 4. Par conséquent, aucun regroupement géographique ou linguistique d'associations ne pourrait dominer la prise de décisions.

Le principe de la « subsidiarité¹ », un concept de diplomatie internationale, était le résultat de préoccupations au sujet de possibles chevauchements des secteurs de compétence. L'intention originale était de reconnaître que le FIAA devrait s'en remettre aux groupes locaux lorsque ces derniers seraient plus à même de disposer d'une question.

1 Statut — Article 8 coopération : L'AAI restreint ses activités aux stratégies et aux programmes qui nécessitent une coordination ou une direction internationale, ou dont la mise en œuvre est plus efficace si elle déborde les frontières régionales ou nationales. L'AAI ne s'implique pas dans les activités au niveau des associations membres ou des groupes régionaux d'associations actuarielles, sauf si l'association ou le groupe en question le lui demande explicitement. Par conséquent, l'AAI prendra toutes les mesures nécessaires pour éviter le dédoublement et le chevauchement de ses activités avec celles des associations membres ou des groupes régionaux d'associations actuarielles.

Le FIAA a établi les conditions d'adhésion des associations et son sous-comité de l'agrément a commencé à analyser l'admissibilité comme membre des associations présentant une demande.

Quelques semaines seulement après sa création, le FIAA a répondu à des révisions proposées aux normes internationales de comptabilité pour les régimes de retraite en recrutant des actuaires clés provenant de l'Amérique du Nord et de l'Europe afin de représenter la profession dans les discussions subséquentes. Cela a créé un respect nouveau pour la profession. A la mi-1997, plusieurs sous-comités définis par la pratique ont été créés. Un de ces sous-comités est devenu d'importance particulière. Il s'agissait d'un sous-comité visant à servir de point de liaison avec l'initiative générale pour améliorer les normes comptables internationales en réponse au mandat donné par les organismes de réglementation des bourses de valeurs. Ce sous-comité était axé sur les développements relatifs aux sociétés d'assurance et aux contrats d'assurance. La création de ce sous-comité a été suivie rapidement par la création d'un sous-comité visant à servir de point de liaison avec l'Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance (AICA) nouvellement créée.

Le FIAA a établi un secrétariat au Canada et une structure de cotisation pour les associations membres. Les protocoles pour la sélection des dirigeants et de la présidence des sous-comités ont été établis par le Comité des mises en candidature.

1998: Une nouvelle Association Actuarielle Internationale

En 1995, après 100 ans de services bénévoles belges et reconnaissant que l'étendue des travaux à venir était au-delà du niveau approprié pour un organisme bénévole, le Conseil de l'AAI a décidé qu'il serait approprié de recevoir des propositions d'associations intéressées en vue d'accueillir le secrétariat à l'avenir. Le mandat de recommander une autre structure administrative et légale a été délégué à un comité spécial. Ce comité spécial était composé de membres de plusieurs grandes associations et d'autres membres. Tous ces membres avaient participé de façon active au fil des ans au Conseil de l'AAI.

Les associations ont été invitées à présenter des propositions pour jouer un rôle de secrétariat. Finalement, il a été convenu que le secrétariat serait basé au Canada et que la Suisse serait le pays de constitution de l'organisme.

Dans le cadre de ses discussions, le comité spécial devait examiner la viabilité de la structure courante de l'AAI, étant donné l'existence du FIAA à titre de nouvelle section. En 1995, un examen de cette question avait été demandé par plusieurs membres du Conseil de l'AAI. A l'issue des discussions du comité spécial, la conclusion est devenue évidente qu'il était approprié pour l'AAI elle-même de devenir une association d'associations fondée sur une plate-forme solide de professionnalisme dans le cadre de laquelle les individus auraient l'occasion d'interagir les uns avec les autres à l'échelle internationale lors de congrès et grâce à l'activité des sections.

L'acceptabilité de cette idée était en grande partie attribuable au respect qu'accordaient les membres du Conseil aux membres du comité spécial.

Le résultat a été une proposition visant à ce que l'AAI adopte une nouvelle série de documents constitutifs qui embrasseraient les caractéristiques de la section du FIAA ainsi que d'autres caractéristiques appropriées pour l'héritage de l'AAI comme organisation centrée sur ses membres individuels. Cela incluait la tradition de communiquer tant en anglais qu'en français. La proposition visait également à dissoudre le FIAA et à mettre de l'avant l'AAI en tant qu'association d'associations.

Cette proposition a été adoptée lors du Congrès de Birmingham en 1998. Le secrétariat de l'AAI s'est retrouvé au Canada et la nouvelle structure, une nouvelle AAI, a été établie.

2008: Dix ans plus tard

Dans la décennie qui a suivi la restructuration, la nouvelle AAI a concentré ses efforts sur son service au public et à la profession par l'intermédiaire des associations membres, ainsi qu'aux membres de la profession grâce aux congrès et aux sections de l'AAI. Les attentes ont été définies dans les objectifs adoptés dans les statuts de l'AAI restructurée. Bien qu'aucune cible sur dix ans n'ait été énoncée en 1998, on constate de façon surprenante en 2008 que l'AAI fonctionne à un niveau d'activité multidimensionnel et en liaison avec diverses organisations internationales, tout en ayant développé un sens plus profond de professionnalisme mondial chez les associations membres.

Ce qui n'est pas surprenant, ce sont les tensions liées au besoin de changements dans les activités de l'AAI de façon à refléter la plus grande présence de la profession au niveau international et les nombreuses initiatives soumises pour étude.

Les efforts intenses déployés afin d'aider à soutenir la profession dans les économies émergentes ont donné des résultats prodigieux, notamment en termes de nouvelles associations dans les pays où il n'y avait aucun actuaire jusqu'à tout récemment, ou dans certains cas, seulement dans un passé lointain.

Les comités se penchent sur de longs ordres du jour et cherchent agressivement à obtenir un consensus sur des questions visant le progrès de la profession sur la scène internationale.

La technologie est appliquée dans la mesure où les activités de l'AAI le permettent pour réduire les délais de communication et assurer la prudence financière.

Les associations actuarielles aspirent maintenant à devenir membres de l'AAI. Les critères d'adhésion de l'AAI sont pris au sérieux par l'AAI et ses associations membres.

3. Créer une profession mondiale durable

Fondements professionnels

Un élément fondamental de la restructuration de l'AAI est la reconnaissance des composantes d'une profession : un domaine de connaissance unique soutenu par la recherche et une formation continue, un processus de certification pour ceux qui maîtrisent le domaine du savoir, un code de déontologie qui donne l'assurance d'une compétence professionnelle et démontre la volonté de servir le bien commun et, une série de normes de pratique articulées qui aident à assurer l'application adéquate de la méthodologie et de pratiques appropriées et un processus disciplinaire réglementaire qui motive chaque praticiens à s'y conformer, combiné à un processus d'appel équitable.

Les composantes du professionnalisme jugées nécessaires pour chaque association qui présente une demande visent à assurer que les objectifs de l'AAI restructurée sont atteints et sont à la base du processus d'agrément continu des associations membres de l'AAI.

Grâce à une structure axée sur les aspects professionnels, l'AAI peut avec confiance interagir avec les utilisateurs de conseils actuariels et d'autres fournisseurs internationaux de services complémentaires.

L'héritage du FIAA

Dans la période de trois ans de 1995 à 1998, le FIAA a lancé des activités sur plusieurs plans. Il a traité les demandes des associations et accordé le statut de membre. Les composantes essentielles pour l'admission d'une association comprenaient notamment un code de déontologie conforme aux principes du code du Groupe consultatif, un processus officiel et une promulgation des normes de pratique locales, dans le cas où elles existaient, un processus disciplinaire en application comprenant un mécanisme d'appel indépendant et des exigences adéquates en matière de formation pour l'admission des actuaires nouvellement qualifiés. Ces composantes ont été maintenues par l'AAI restructurée.

L'accent mis par le processus d'agrément sur la structure professionnelle des associations membres s'est accru au fur et à mesure qu'avancait la décennie. Une association initialement incapable de se conformer entièrement peut se voir accorder une dispense pour une période déterminée si elle entreprend les initiatives nécessaires en vue de se conformer aux exigences de l'AAI.

Les liens avec d'autres groupes d'intérêt internationaux, en particulier le Comité international des normes comptables à cette époque, étaient également une composante retenue de l'héritage du FIAA pour l'AAI renouvelée, sans compter des relations encore meilleures avec son successeur, l'International Accounting Standards Board (IASB).

Cela a été le début d'une série continue de déclarations publiques en réponse à des invitations devenues fréquentes de commenter les documents de travail et les exposés sondages de plusieurs organisations supranationales. L'AAI a été en mesure de démontrer que la profession actuarielle internationale peut donner des conseils objectifs dans des domaines où les actuaires ont un intérêt.

Ces déclarations et l'établissement d'un lien étroit entre les représentants de l'AAI et ces organismes ont permis aux actuaires d'avoir un siège à la table dans les domaines où les actuaires ont acquis une expertise.

Les processus administratifs du FIAA avaient été établis au Canada et la structure fondamentale était prête pour la migration de l'AAI.

De façon encore plus importante, par le biais du FIAA, les associations communiquaient maintenant les unes avec les autres et commençaient à collaborer. Le respect et la confiance continuaient de se développer.

Une transition malgré les obstacles de la souveraineté et de la variation politique

Au 20^e siècle, une différence articulée qui a polarisé le milieu de l'actuariat a été la source de la formation d'un actuaire : une formation universitaire ou un apprentissage basé sur des études autonomes. Chacun pensait que son système était supérieur à l'autre et chacun a défini les termes de la supériorité. Dans la plupart des cas, le mode de formation définissait l'approche de la pratique actuarielle dans un pays ainsi que la nature de la structure de l'association locale et ses relations avec ses membres. Les variations étaient grandes. La fierté était un facteur.

La capacité de recherche de l'approche universitaire a été la marque de commerce de l'ancienne « AAI ». Elle avait créé une plate-forme de discussion pour la recherche et les techniques d'application et servi d'endroit de rassemblement important. Des grappes d'actuaires dans diverses régions ont acquis des réputations internationales dans des domaines d'expertise universitaire.

- a. Dans l'approche universitaire, les associations établissent un lien avec une université en particulier qui sert d'identificateur commun pour les membres de l'association. La portée scientifique de l'association a parfois été définie en grande partie par le programme offert par l'établissement de base et la pratique du groupe de diplômés qui le soutient.
- b. Dans l'approche d'études autonomes, la voie de qualification de la compétence professionnelle se fait par des examens administrés ou adoptés par l'association. Les examens sont structurés par les membres pratiquants et reflètent l'expérience historique qui influence la pratique actuelle. Les innovations universitaires sont parfois introduites, souvent en fonction de crédits de remplacement.

En arriver à une compatibilité mondiale sur le plan de la formation professionnelle a nécessité que l'AAI reconnaisse les diverses sources de formation, les ramifications de chacune ainsi que les avantages de la vaste étendue des options pour l'expertise. Cela a nécessité l'articulation du noyau scientifique à la base des divers choix de pratique. Cela a été accompli par la promulgation d'un programme cadre d'études.

- a. En 1998, le Conseil de l'AAI a approuvé les lignes directrices en matière d'éducation et le programme cadre d'études correspondant. Par cela, on visait à ce que les exigences pour l'adhésion à titre de membre titulaire des associations membres titulaires de l'AAI correspondent au moins à ce programme cadre d'études, défini conjointement par les lignes directrices en matière d'éducation, à compter de 2005, afin de démontrer que le processus de qualification répond aux normes internationales définies par l'AAI. Dix ans plus tard, c'était chose faite.
- b. La conformité aux lignes directrices en matière d'éducation de l'AAI fait partie intégrante de l'agrément à titre d'association membre titulaire. La voie est ouverte aux multiples orientations de recherche et d'approches à

l'apprentissage. L'accent est mis sur le sujet et le contenu plutôt que sur la méthode d'apprentissage. Toutes les approches valides sont respectées.

- c. Il importe de souligner que l'AAI va de l'avant pour mettre en place des normes d'études compatibles internationalement grâce à un programme cadre d'études de base en évolution à un échelon approprié pour servir de plate-forme à la reconnaissance mondiale de la pratique actuarielle. Des initiatives à cette fin sont en cours, tout comme des initiatives visant à mettre l'accent mondialement sur le perfectionnement professionnel continu des divers actuaires.

Le devoir professionnel des actuaires a varié selon la tradition, en grande partie défini par les caractéristiques nationales et la structure de gouvernance. Les variations englobent notamment l'octroi d'un titre de qualification ou d'une licence, la promulgation des normes de pratique et la réglementation de la pratique professionnelle des actuaires.

Jusqu'en 2007, l'AAI se basait sur les préceptes du code de déontologie du Groupe consultatif et de celui en Amérique du Nord aux fins d'un agrément à titre d'association membre titulaire de l'AAI. En octobre 2007, le Conseil a approuvé la proposition du Comité de l'agrément d'intégrer les dispositions d'un code de déontologie au Règlement intérieur de l'AAI.

Les associations actuarielles diffèrent grandement sur le plan de leur approche envers les composantes du professionnalisme, de la reconnaissance des compétences et de la conformité à la pratique. Par conséquent, une approche commune à la promulgation par l'AAI de normes internationales de qualification et de pratique est difficile à réaliser. Comme première étape, des notes d'information ont été mises au point donnant des suggestions aux actuaires quant aux vues prévalant à travers le monde dans certains domaines de pratique, et il existe un cadre pour transformer certaines d'entre elles en normes mondiales.

Dans l'état actuel les associations membres titulaires de l'AAI ne lui ont pas délégué le pouvoir de promulguer directement des normes ou d'en vérifier l'application. Toute exigence d'adhésion, telles les lignes directrices en matière d'éducation, devient une question d'agrément par l'AAI d'une association. L'adhésion d'une association à l'AAI devient un choix relativement à la conformité de cette association à ces exigences.

Certaines structures nationales, politiques ou de régie présentent des obstacles à une promulgation à l'externe en ce qui touche la pratique ou un autre niveau de réglementation. L'AAI a reconnu ces obstacles tout en abordant rigoureusement les composantes d'une qualification et d'une pratique appropriée et compatible dans le contexte du travail des actuaires. Le fait de se concentrer de façon continue sur le professionnalisme et l'intérêt public est la marque de commerce des efforts déployés par l'AAI, qui cherche des façons de créer un cadre mondial commun visant à assurer le public que l'on peut toujours se fier au conseil d'un actuaire, peu importe l'endroit où on le reçoit et peu importe la façon dont il a été donné.

Étant donné que la pratique des actuaires traverse les frontières et que leurs clients ne sont pas restreints par les frontières nationales, le défi de la profession consiste à tenir ses membres à respecter une norme appropriée et à assurer une structure de conformité efficace. Grâce à leurs liaisons à travers l'AAI, diverses associations s'engagent dans des accords bilatéraux et multilatéraux qui traitent de l'aspect du professionnalisme mondial.

4. Accélérer l'activité

Réunions du conseil et un contre d'intérêt mondial

Les membres du Conseil de l'AAI et plus de 30 comités et groupes de travail se réunissent pour des discussions en profondeur; au début trois fois par année et maintenant deux fois par année. La participation est intense et la préparation est évidente à chaque séance. Pour certains groupes, des réunions intérimaires, soit en personne, soit par voie électronique, sont la norme.

Ces réunions régulières ont permis de faire progresser plusieurs initiatives additionnelles, axées à la fois sur les relations externes avec d'autres organisations supranationales et sur les relations internes avec les divers actuaires par l'intermédiaire de leur association locale. Par exemple, on note l'établissement d'un processus officiel pour la promulgation de lignes directrices actuarielles pour la pratique dans des domaines pertinents et de normes internationales de pratique actuarielle (NIPA). Fin 2007, dix de ces normes internationales de pratique actuarielle avaient été adoptées, couvrant la pratique dans le domaine de l'assurance sociale et dans l'application des normes internationales de rapports financiers (NIRF).

Des congrès ont été organisés en 2002 à Cancun et en 2006 à Paris. Dans le cadre de chacun des congrès, on a constaté une croissance dans l'intensité de la participation des actuaires individuels au programme, tant dans la portée que dans le niveau des sujets discutés.

En avril 2007, lors de la réunion du Conseil de l'AAI à Mexico, on a discuté d'un rapport sur la gouvernance et la planification stratégique de l'AAI. Le rapport met l'accent sur la profession internationale de l'avenir et le rôle qu'y jouerait l'AAI. La gouvernance de l'AAI devra être modifiée et la volonté de changer témoignera de la pertinence continue de l'AAI et de sa durabilité.

Croissance des sections

Au moment de la restructure en 1998, l'AAI comptait deux sections d'intérêt particulier, la section Actuarial Studies In Non-life insurance (ASTIN), pour l'assurance générale, et la section Actuarial Approach for Financial Risks (AFIR), pour l'investissement et les risques financiers. Dans la décennie suivante, cinq autres sections ont vu le jour : quatre sont des initiatives de la base et l'autre est l'Association internationale des actuaires conseils (AIAC) créée de longue date qui a rejoint l'AAI à titre de section en 1999. Une annexe donne les détails de l'évolution actuelle des sections. Chaque section a poursuivi ses objectifs propres avec des membres individuels payant une cotisation distincte et gérant sa programmation.

Le Bulletin ASTIN Bulletin, publié depuis 50 ans, était à l'origine la revue de la section ASTIN de l'AAI et est par la suite devenue la revue des sections ASTIN et AFIR. Le Bulletin ASTIN est maintenant devenu la revue de l'AAI, englobant toutes les sections. Il porte le nom de *ASTIN Bulletin — The Journal of the IAA/AAI*.

Au cours de la dernière décennie, ASTIN a organisé un important don de livres pour les pays où la profession actuarielle est en émergence en vue de faire progresser les connaissances actuarielles locales. Cela a nécessité la bonne volonté, le temps et l'argent de nombreuses associations actuarielles et de nombreux actuaires de partout dans le monde. ASTIN a financé l'envoi de 18 ouvrages actuariels importants à 120 universités et associations dans des pays en émergence actuarielle. Les associations actuarielles ont généreusement offert les ouvrages gratuitement ou à des rabais impressionnants.

Une profession en expansion

Partout dans le monde, la profession est en croissance, en particulier dans les pays où le secteur économique de la finance et du risque est en développement. Ces statistiques sont visibles dans la croissance tant du nombre des associations membres de l'AAI que des associations elles-mêmes.

En 1998, il y avait 39 associations membres titulaires et 19 associations membres observateurs (que l'on appelle maintenant membres associés). Au début de 2008, il y avait 58 associations membres titulaires et 23 associations membres associés.

La composition de la clientèle de la pratique actuarielle traditionnelle change rapidement; certaines composantes diminuent, mais de nouvelles dimensions de l'application de l'approche actuarielle génèrent une nouvelle croissance. Les statistiques de la croissance mondiale de la profession apparaissent en annexe ainsi qu'un résumé des initiatives de l'AAI qui ont favorisé cette croissance.

En Chine par exemple, l'Association des actuaires de Chine a été approuvée en tant qu'entité indépendante du ministère des Affaires civiles et du Conseil d'État et a été lancée en mai 2008. L'AAI et plusieurs associations membres ont concouru à la réalisation de ce développement.

Le Fonds de l'AAI (à l'origine le Fonds international de promotion et de formation – FIPF), un effort datant d'avant 1998 et qui a été adopté par la nouvelle AAI, continue de parrainer et de faciliter les programmes qui visent à accélérer l'organisation de nouvelles associations dans les secteurs en développement de l'économie mondiale. Il travaille en harmonie avec le Comité de consultation et d'aide de l'AAI.

Le Comité des relations supranationales de l'AAI a établi des liens avec d'autres organisations mondiales qui ont des intérêts communs. Par exemple, on note l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Banque mondiale (BM) et ses affiliés. Le Comité a organisé une réunion au siège des Nations Unies à New York où se sont réunis des représentants de la BM, du Fonds monétaire international (FMI), de l'Office international du travail (OIT), de l'AISS et de l'AAI pour une journée complète de discussions sur la formation des actuaires, en particulier ceux qui sont actifs dans le domaine de la sécurité sociale.

Deux conférences sur l'épargne contractuelle ont été parrainées conjointement avec la Banque mondiale. Des liens ont été créés avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à Paris et ont permis la concession réciproque d'un statut d'observateur pour l'AAI et l'OCDE.

L'AAI a ouvert une relation avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ce qui a permis de créer des liens entre l'OMC et le Comité du professionnalisme de l'AAI et qui pourrait donner à l'OMC une plus profonde connaissance du rôle et de l'organisation de la profession.

Le Comité des risques financiers et d'entreprise s'est concentré sur le lancement d'une série de séminaires, conjointement avec les associations locales, ciblant les actuaires et d'autres professionnels du risque. Son objectif est de voir à ce que les actuaires soient considérés comme étant au centre de l'analyse des risques d'entreprise de toutes les entreprises, pas seulement les sociétés financières.

Convergence pour l'avenir

Le programme cadre d'études de l'AAI fait continuellement l'objet de révisions, les changements les plus récents aux exigences en matière de formation pour adhérer à l'AAI entrant en vigueur en 2009. Des sous thématiques pour le programme cadre d'études de l'AAI sont pris en considération tout comme l'établissement d'un accès Internet pour les ressources d'apprentissage, ainsi qu'un plan pour établir les lignes directrices de la formation professionnelle continue.

L'AAI a des comités qui traitent du risque financier et d'entreprise selon divers points de vue.

Répondant de façon continue aux propositions de normes comptables internationales sur l'assurance et la comptabilité et la vérification connexes, le Comité de la comptabilité des assurances procède à des analyses et commente en temps opportun sur les questions qui préoccupent les actuaires et sur lesquelles la profession actuarielle peut donner une rétroaction inestimable. Dans certains cas, les délégués de l'AAI ont été à la table d'ébauche des comptables.

Il en est de même en ce qui a trait aux questions sur la comptabilité des fonds de retraite privés au niveau international. De plus, le Comité des pensions et avantages sociaux est en relation avec des organismes qui ont des intérêts similaires (OCDE, International Organisation of Pension Supervisors (IOPS), etc.).

En même temps que la mise au point des normes comptables internationales, l'AAI a fait des suggestions appropriées en matière de pratique actuarielle aux organismes de normalisation des associations membres.

L'AAI en est à mettre au point une monographie éducative sur les applications de la modélisation stochastique aux rapports financiers et à l'évaluation du capital.

Un des résultats a été la création d'un sous-comité de l'AAI qui traite des affaires actuarielles liées à la réassurance, qu'elles soient soulevées dans l'un ou l'autre des comités de l'AAI.

Coopération et collaboration internationales

L'AAI a maintenu un niveau de coopération croissant avec l'AICA. En 2004, le rapport de l'AAI intitulé « A Global Framework for Insurer Solvency Assessment » (le « Livre bleu »), a été diffusé. Il a été utilisé largement pour l'étude de la solvabilité au sein de l'AICA et dans l'établissement des fondements de l'éventuel régime de solvabilité en Europe.

Dans le même ordre d'idées, l'AAI travaille à un rapport complet intitulé « Measurement of Liabilities for Insurance Contract Current Estimate and Risk Margins » en réponse à une demande de l'AICA qui souhaitait avoir les commentaires de l'AAI sur l'analyse de la fourchette de risques.

L'AAI, par l'intermédiaire de son Comité sur la réglementation des assurances et de son sous-comité de la solvabilité, continue de travailler en étroite collaboration avec les sous-comités de l'AICA et commente fréquemment et régulièrement la plupart des documents de travail de l'AICA. En conséquence l'AICA a reconnu l'AAI comme étant un de ses organismes partenaires.

En raison de leur interaction accrue avec les diverses associations financières, de secours mutuel et d'assureurs internationales, l'AAI, par le biais de ses représentants, a joué un rôle crédible dans la négociation de la définition des attentes en ce qui concerne les interfaces actuarielles au niveau de la pratique individuelle. On cherche actuellement à créer un accord modèle international sur le rôle respectif des actuaires vis-à-vis les organismes de réglementation et les vérificateurs.

L'AAI a traditionnellement été en relation avec l'AISS. Des lignes directrices suggérées sur la pratique ont été préparées pour les actuaires de la sécurité sociale et elles sont appuyées à l'AAI par un effort de sensibilisation international portant principalement, entre autres choses, sur l'utilisation de la modélisation stochastique pour les projections pour la sécurité sociale. L'OIT collabore avec l'AAI.

L'AAI a convenu un accord de partenariat avec l'AICA, le Groupe consultatif et le Comité Européen des Assurances (CEA) pour l'établissement et le maintien d'un glossaire commun sur la terminologie de l'assurance.

La preuve de la viabilité de l'AAI sur la scène mondiale est la mesure dans laquelle les institutions mondiales ont choisi de devenir membres institutionnels de l'AAI. Ce sont des homologues importants pour l'AAI en ce qui a trait aux domaines d'activité des actuaires à travers le monde.

Faisant le point sur le niveau d'activité actuelle, qui dépasse de loin le niveau d'activité rapporté ici, incite à un moment de réflexion. Des centaines de participants de partout dans le monde surveillent quotidiennement les liaisons électroniques, répondant en nature par des contributions sérieuses, sachant que les idées exprimées seront reçues avec intérêt et avec respect tant pour l'individu que pour la culture de laquelle il provient. Le site Web convivial de l'AAI (www.actuaires.org) est une source d'information d'accueil sur les activités de l'organisation et offre des ressources utiles pour tout actuaire, y compris un répertoire en ligne des actuaires de partout dans le monde, un outil de traduction et des liens utiles. Pour de plus amples détails, voir l'annexe Chronologie.

5. Dix ans et plus encore : Une profession confiante en son avenir

Servir l'intérêt public

Le test de la réussite de toute profession est la mesure dans laquelle le public est mieux servi par sa présence. Chaque association membre de l'AAI répond à l'intérêt public d'une façon qui est appropriée à sa culture et à son environnement. Que cet intérêt aie comporté ou non une composante transfrontalière il y a une décennie, il en existe une aujourd'hui pour tous les intérêts.

Les associations locales d'actuaire sont en mesure grâce à l'AAI d'inclure les préoccupations internationales lorsqu'elles servent leur public. A son tour, l'AAI met l'accent sur l'intérêt public puisque, à travers ses associations membres, elle place les actuaires en position de force dans leur pratique quotidienne en leur permettant d'avoir une vision du monde dans son ensemble au-delà de l'horizon physique.

Les enjeux mondiaux qui nous confrontent aujourd'hui définissent l'intérêt public. Les enjeux mondiaux exigent des liaisons mondiales puisqu'ils posent un défi à la vie quotidienne, et l'AAI fournit aux actuaires la plate forme pour traiter de ces enjeux en réponse aux préoccupations du public. Les enjeux sont des sujets pour une immersion actuarielle intense et une application des compétences dans l'analyse et l'élaboration d'une solution :

- a. l'effet de la croissance et du changement dans la distribution de la population et autres préoccupations démographiques;
- b. le besoin de maximiser efficacement l'utilisation du capital pour les prestations futures ainsi que pour les rendements actuels;
- c. les risques inhérents à l'instabilité de la sécurité publique et aux changements dans l'environnement;
- d. les craintes résultant d'un accroissement de la longévité des individus ainsi que les coûts associés à cet effet;
- e. la tendance vers la dépendance sur l'aide mutuelle communautaire;
- f. la demande d'infrastructures publiques à l'épreuve des risques.

Le public qui cherche un appui au moment de faire face à des enjeux dont les solutions sont inconnues exige d'une profession qu'elle soit légitime. Le test est une recherche fondée sur l'intérêt public, mettant à la fine pointe les critères de formation, fournie par des individus qui ont la maîtrise des connaissances, appuyée dans la pratique par un comportement au service de l'intérêt public et dont la crédibilité est garantie par une surveillance réglementaire objective. Voilà ce que vise le programme de l'AAI jour après jour.

Servir les intérêts des associations membres de l'AAI

Au milieu des années 90, la portée des relations internationales au sein des associations actuarielles était au mieux régionale. L'Europe était l'exemple le plus développé, le Groupe consultatif ayant été rassemblé pour coordonner la réponse actuarielle à l'émission prévue de directives par la Communauté européenne (CE) et aux activités de réglementation connexes. Même les associations partageant un fonds linguistique commun étaient rarement en contact à un niveau opérationnel. L'ouverture des frontières ne faisait partie d'aucun programme de gouvernance actuarielle.

L'ignorance des enjeux communs et des défis auxquels fera face la profession actuarielle dans l'avenir provenait de l'absence de relations entre les associations. La sagesse commune voulait qu'une petite profession soit incapable d'exercer une influence. Chaque association actuarielle définissait son rôle futur de son seul point de vue dans une perspective étroite. Les frontières étaient acceptées.

Après la première décennie de la nouvelle AAI, les frontières sont tombées. La pratique actuarielle et les questions connexes de professionnalisme ont acquis des dimensions mondiales. Les sensibilités internationales sont une composante des discussions des associations et l'effet des développements à l'international est à la base de bien des ordres du jour.

L'AAI facilite la participation des associations membres dans les domaines d'intérêt des divers actuaires. Elle permet l'établissement de liens et, pour ceux qui le souhaitent, la participation. En somme, elle offre un point de rencontre efficace pour une discussion mondiale. Cette ouverture de l'environnement n'est pas sans créer des tensions qui mettent en relief le confort des structures locales face à l'inconnu d'une base internationale plus vaste.

L'AAI est une « cyber association » accessible de partout dans le monde, multilingue et multinationale. Le Conseil voyage d'un continent à l'autre tout comme les congrès. La rotation de la présidence rejoint tous les coins du monde.

Une contribution récente d'importance est le Forum des présidents animé par l'AAI. Réunissant régulièrement les dirigeants en poste dans les associations titulaires, le Forum crée une plate forme pour les dirigeants de la profession qui autrement demeureraient en grande partie étrangers les uns aux autres.

Les mécanismes de gouvernance de la plupart des associations actuarielles sont définis par un héritage ou une tradition ou autrement par une autorité supérieure. Ces mécanismes évoluent lentement et embrasse une perspective internationale représente un important changement. Un changement positif est possible selon le cadre de l'AAI qui est axé sur l'intérêt public et qui prend appui sur le professionnalisme et la transparence. L'absence de confiance est un héritage qui, lorsqu'elle est mise à l'épreuve, n'apparaît plus autant comme un problème. Si l'AAI n'existait pas, la profession actuarielle discuterait-elle de sa création?

Servir les intérêts de l'actuaire dans sa pratique

Les actuaires de l'avenir ne sont pas les actuaires du passé, peu importe les générations que l'on compare. Les attributs varient et les compétences changent constamment, ce qui reflète les progrès de la science et des technologies connexes. Le défi continu de résoudre le problème est inhérent à la succession des générations.

Au XXI^e siècle, les problèmes de société et d'entreprise auxquels sont confrontées les analyses actuarielles ne sont plus contraints par des frontières. Les ressources menant aux solutions se retrouvent partout dans le monde. La communication est facile. Le mouvement des idées est gouverné par le hasard plus que par une autorité fonctionnelle. Au fur et à mesure que la profession actuarielle ouvre les relations de ses associations à l'environnement mondial, elle crée également des liens entre les membres individuels.

Nombreux sont les avantages de l'AAI et de ses activités pour les actuaires.

- a. Les actuaires jouissent d'une reconnaissance et d'une crédibilité accrue localement et mondialement, s'articulant en termes de la valeur ajoutée par les actuaires aux discussions courantes. Cela offre des possibilités d'exercer là où elles n'existaient pas auparavant.
- b. Le partage de l'information/des connaissances entre les plates formes de la pratique de plus en plus mondiale étonne l'observateur. C'est notamment le cas pour les améliorations et les développements de la science actuarielle.

Si ce n'était du renouvellement de l'AAI, il est peu probable que les nombreux actuaires qui participent aux travaux des associations soient au courant ou impliqués dans un aussi grand nombre d'enjeux et de développements qu'ils ne le sont vu la portée actuelle des intérêts de l'AAI. Cette participation étendue et ces avantages sont transmis à tous les actuaires qui ont un lien avec les participants directs puis à d'autres collègues. C'est un attribut important de l'AAI. La force du réseau actuariel mondial qu'anime l'AAI est un bénéfice majeur pour tous les actuaires à travers le monde.

Après dix ans d'efforts au sein de l'AAI, les actuaires peuvent jouir comme individus d'un environnement qui leur permet d'exercer leur profession dans un cadre mondial, offrant des conseils objectifs aux organisations supranationales et créant ainsi plus de valeur pour leurs clients et le public. Les actuaires pensent mondialement.

**Joignons-nous aux actuaires du monde entier
Célébrons les dix ans de la nouvelle AAI!**

Annexes

Annexe 1

Chronologie

mai 1992

Congrès de Montréal : les premières discussions ont lieu concernant la globalisation de la profession

1992 – 1995

Paul McCrossan (Canada) prend les rênes et organise une série de rencontres des dirigeants d'associations actuarielles afin de promouvoir l'idée d'une profession globale. Ce groupe est affectueusement connu sous le nom de « Groupe McCrossan».

septembre 1995

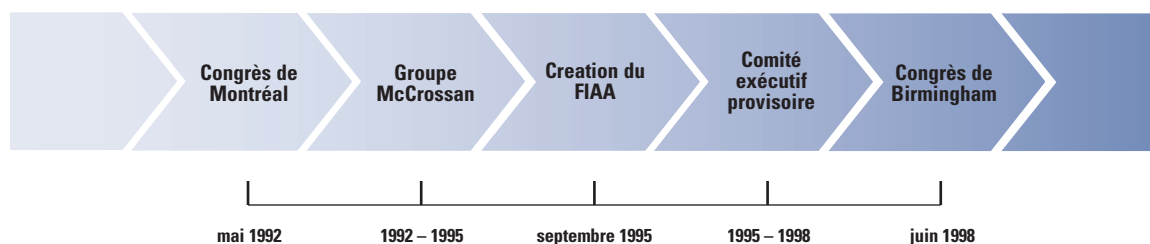
Le Groupe McCrossan mène à la création du Forum International des Associations Actuarielles (FIAA) qui devient une Section de l'Association Actuarielle Internationale.

1995 – 1998

Un Groupe de travail, sous la présidence de Hans Bühlmann (Suisse), est chargé d'examiner l'avenir de l'AAI. Ce groupe de travail mène à la création du Comité exécutif provisoire (CEP) qui élaborera les Statuts et le Règlement intérieur visant une restructuration de l'AAI en association d'associations.

juin 1998

Congrès de Birmingham : une proposition formelle de restructuration de l'AAI en association d'associations est adoptée par l'Assemblée générale.



Annexe 2

Adhésion**Associations Membres Titulaires et Associés**

<i>Pays</i>	<i>Année d'adhésion Membre Associé</i>	<i>Année d'adhésion Membre Titulaire</i>	<i>Nom de l'association</i>
Argentine		1996	Consejo Profesional de Ciencias Económicas de la Ciudad Autónoma de Buenos Aires
Argentine	1996		Instituto Actuarial Argentino
Australie		1996	Institute of Actuaries of Australia
Autriche		1996	Aktuarvereinigung Österreichs (AVÖ)
Belgique		1996	Association Royale des Actuaire Belges
Bosnie / Herzégovine	2002		Aktuarsko Društvo u Bosni i Hercegovini
Brésil		1996	Instituto Brasileiro de Atuária (IBA)
Bulgarie	2002	2007	Bulgarian Actuarial Society
Cameroun	2007		Institute of Actuaries – Cameroon
Canada		1996	Institut canadien des actuaire
Caraïbes	1998		Caribbean Actuarial Association
Chili	2006		Instituto de Actuarios Matemáticos de Chile
Colombie	1998		Asociación Colombiana de Actuarios
Côte d'Ivoire		2005	Institut des Actuaire de Côte d'Ivoire
Croatie	1998	2005	Hrvatsko Aktuarsko Društvo
Chypre		1996	Cyprus Association of Actuaries
République Tchèque	1996	1998	Ceská Společnost Aktuárů
Danemark		1996	Den Danske Aktuarforening
Égypte		2000	Egyptian Society of Actuaries
Estonie	2000	2001	Eesti Aktuaride Liit
Finlande		1996	Suomen Aktuuriyhdistys
France		1996	Institut des Actuaire
Georgie	2000		Association of Actuaries and Financial Analysts
Allemagne		1996	Deutsche Aktuarvereinigung e. V. (DAV)
Ghana	1998		Actuarial Society of Ghana

Annexe 2 (cont'd)

<i>Pays</i>	<i>Année d'adhésion Membre Associé</i>	<i>Année d'adhésion Membre Titulaire</i>	<i>Nom de l'association</i>
Grèce		1996	Hellenic Actuarial Society
Hong Kong	1998	1999	Actuarial Society of Hong Kong
Hongrie	1998	2000	Magyar Aktuárius Társaság
Islande		1996	Félag Islenskra Tryggingastærðfræðinga
Inde		1996	Institute of Actuaries of India
Indonésie	1996	2006	Persatuan Aktuaris Indonesia
Irlande		1996	Society of Actuaries in Ireland
Israël		1996	Israel Association of Actuaries
Italie		1996	Istituto Italiano degli Attuari
Corée (Sud)	1998		Institute of Actuaries of Korea
Japon		1996	Institute of Actuaries of Japan
Japon		1996	Japanese Society of Certified Pension Actuaries 1999
Kazakhstan	2001		Actuarial Society of Kazakhstan
Lettonie	1999	2003	Latvijas Aktuaru Asociacija
Liban		2002	Lebanese Association of Actuaries
Luxembourg	1998		Association Luxembourgeoise des Actuaire
Macédoine	2006		Macedonian Actuarial Association
Malaisie	1996	2003	Persatuan Aktuari Malaysia
Mexique		1996	Colegio Nacional de Actuarios A. C.
Mexique	1998		Asociacion Mexicana de Actuarios, A.C.
Moldavie	2007		Asociatia de Actuariat Din Moldova
Maroc	2003	2008	Association Marocaine des Actuaire
Pays-Bas		1996	Het Actuarieel Genootschap
Nouvelle-Zélande		1996	New Zealand Society of Actuaries
Nigeria	2000		Nigeria Actuarial Society
Norvège		1996	Den Norske Aktuarforening
Pakistan	1998	2005	Pakistan Society of Actuaries
Panama	2007		Asociación de Actuarios de Panamá
Philippines		1998	Actuarial Society of the Philippines

Annexe 2 (cont'd)

<i>Pays</i>	<i>Année d'adhésion Membre Associé</i>	<i>Année d'adhésion Membre Titulaire</i>	<i>Nom de l'association</i>
Pologne	1998	2002	Polskie Stowarzyszenie Aktuariuszy
Portugal		1996	Instituto dos Actuários Portugueses
Porto Rico		2002	Academia de Actuarios de Puerto Rico
Roumanie	2005		Asociatia Romana de Actuarial
Russie	2006		Russian Guild of Actuaries
Serbie		2007	Udruženje Aktuara Srbije
Singapour	1998	2003	Singapore Actuarial Society
Slovaquie	1998	2005	Slovenska Spolocnost Aktuarov
Slovénie	1999	2002	Slovensko Aktuarsko Drustvo
Afrique du Sud		1996	Actuarial Society of South Africa
Espagne		1996	Instituto de Actuarios Españoles
Espagne		1996	Col.legi d'Actuaris de Catalunya
Suède		1996	Svenska Aktuarieföreningen
Suisse		1996	Association Suisse des Actuaires
Taipei		1996	Actuarial Institute of Chinese Taipei
Thaïlande	2000		Society of Actuaries of Thailand
Turquie	1998		Actuarial Society of Turkey
Ukraine	2001		Society of Actuaries of Ukraine
Royaume-Uni		1996	Institute of Actuaries
Royaume-Uni		1996	Faculty of Actuaries
Royaume-Uni	2003		Channel Islands Actuarial Society
États-Unis		1996	Society of Actuaries
États-Unis		1996	Conference of Consulting Actuaries
États-Unis		1996	Casualty Actuarial Society
États-Unis		1996	American Society of Pension Professionals & Actuaries
États-Unis		1996	American Academy of Actuaries
Zimbabwe	1999		Actuarial Society of Zimbabwe

Annexe 2 (cont'd)**Membres Institutionnels**

	<i>Année d'adhésion</i>	<i>Nom</i>
AISS	1998	Association internationale de la sécurité sociale
IASB	1998	International Accounting Standards Board
AICA	2000	Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance
IOPS	2008	International Organization of Pension Supervisors

Membres Observateurs

OCDE	2008	Organisation de coopération et de développement économiques
------	------	---

Annexe 3

Dirigeants 2008



David G. Hartman
États-Unis
Président



Katsumi Hikasa
Japon
Président désigné



Hillevi Mannonen
Finlande
Président sortant



Yves Guérard
Canada
Secrétaire Général

Anciens dirigeants

<i>Année</i>	<i>Président</i>	<i>Président désigné</i>	<i>Président sortant</i>	<i>Secrétaire Général</i>
2007	Hillevi Mannonen (Finlande)	David G. Hartman (États-Unis)	Jean-Louis Massé (Canada)	Yves Guérard (Canada)
2006	Jean-Louis Massé (Canada)	†Peter Clark (Royaume-Uni) Hillevi Mannonen (Finlande)	Alf Guldberg (Suède)	Yves Guérard (Canada)
2005	Alf Guldberg (Suède)	Jean-Louis Massé (Canada)	Luis Huerta (Mexique)	Yves Guérard (Canada)
2004	Luis Huerta (Mexique)	Alf Guldberg (Suède)	W. James MacGinnitie (États-Unis)	Yves Guérard (Canada)
2003	W. James MacGinnitie (États-Unis)	Luis Huerta (Mexique)	Edward J. Levay (Royaume-Uni)	Yves Guérard (Canada)
2002	Edward J. Levay (Royaume-Uni)	W. James MacGinnitie (États-Unis)	Morris W. Chambers (Canada)	Yves Guérard (Canada)
2001	Morris W. Chambers (Canada)	Edward J. Levay (Royaume-Uni)	†Catherine M. Prime (Australie)	Yves Guérard (Canada)
2000	Catherine M. Prime (Australie)	Morris W. Chambers (Canada)	Jean Berthon (France)	Yves Guérard (Canada)

Annexe 3 (cont'd)

1998-99	Jean Berthon (France)	Catherine M. Prime (Australie)	André Lamens (Belgique)	Yves Guérard (Canada)
1988-98	André Lamens (Belgique)			Willy Lenaerts (Belgique)

Forum Internationale d'Associations Actuarielles

<i>Année</i>	<i>Président</i>	<i>Président désigné</i>	<i>Président sortant</i>
1997-98	Walter S. Rugland (États-Unis)	Jean Berthon (France)	Christopher D. Daykin (Royaume-Uni)
1996-97	Christopher D. Daykin (Royaume-Uni)	Walter S. Rugland (États-Unis)	W. Paul McCrossan (Canada)
1995-96	W. Paul McCrossan (Canada)	Christopher D. Daykin (Royaume-Uni)	

Annexe 4

Conseil et Comité exécutif**Conseil**

Le Conseil constitue l'organe directeur de l'AAI et est composé d'un Délégué nommé par chaque association Membre Titulaire et par chaque Section. Chaque association et chaque Section peut de plus nommer un suppléant, qui pourra participer à toutes les réunions et voter en l'absence du délégué.

Les Présidents de comités sont membres d'office du Conseil sans droit de vote. Les associations Membres associés et institutionnels peuvent envoyer un représentant aux réunions du Conseil ; ce représentant n'a pas droit de vote.

Délégués — 2008

Président	David G. Hartman *
Président désigné	Katsumi Hikasa *
Président sortant	Hillevi Mannonen *
Secrétaire Général	Yves Guérard *
ASTIN Président	Harry H. Panjer *
AFIR Président	Jean Berthon *
AIAC Président	Hideyuki E. Yoshida *
SSAAI Président	Emile J. Stipp *
PBSS Président	Christopher D. Daykin *
ASF Président	Edward J. Levay *
VIE Président	Kurt Wolfsdorf *

Délégués des associations Membres Titulaires (Suppléants entre parenthèses)

Consejo Profesional de Ciencias Económicas de La Ciudad Autónoma de Buenos Aires
— Rodolfo Jose Perez Raffo (Hernan Rodolfo Perez Raffo)

Institute of Actuaries of Australia — Frederick Rowley (Gregory Martin)

Aktuarvereinigung Österreichs (AVÖ) — Christoph Krischanitz (Peter P. J. Prieler)

Association Royale des Actuaire Belges — Jean-Michel Kupper (Jean-Claude Debussche)

Instituto Brasileiro de Atuária (IBA) — Eliza Maria Melo De Paula (José Roberto Montello)

Institut canadien des actuaires — James H. Murta (Michael A. Hale)

Institut des Actuaire de Côte d'Ivoire — Armand Kplé

* *Membres du Comité exécutif — 2008*

Annexe 4 (cont'd)

Hrvatsko Aktuarsko Društvo — Tatjana Racic-Zlibar (Gordana Letica)
 Cyprus Association of Actuaries — George M. Psaras (Christos G. Patsalides)
 Česká Společnost Aktuárů — Jiri Fialka (Petr Bohumský)
 Den Danske Aktuarforening — Laila Mortensen (Vivian Weis Byrholt)
 Egyptian Society of Actuaries — Mohamed Fawzi Amer
 Eesti Aktuaaride Liit — Tarmo Koll
 Suomen Aktuaariyhdistys — Pasi Mustonen (Hillevi Mannonen)
 Institut des Actuaire — Thomas Béhar (Jean Berthon)
 Deutsche Aktuarvereinigung e. V. (DAV) — Norbert Heinen (Kurt Wolfsdorf)
 Hellenic Actuarial Society — Maria Economou
 Actuarial Society of Hong Kong — Stuart Leckie (Peter Kin Yu Luk)
 Magyar Aktuárius Társaság — Gábor Hanák
 Félag Íslenskra Tryggingastærðfræðinga — Bjarni Thórdarson (Ragnar Ragnarsson)
 Institute of Actuaries of India — Gorakh Nath Agarwal
 Persatuan Aktuaris Indonesia — Rianto A. Djojogugito
 Society of Actuaries in Ireland — Patrick Healy (Philip Shier)
 Israel Association of Actuaries — Ofer Brandt (Edward J. Levay)
 Istituto Italiano degli Attuari — Carla Angela (Nino Savelli)
 Institute of Actuaries of Japan — Tsutomu Igarashi (Yoshihiko Tsuji)
 Japanese Society of Certified Pension Actuaries — Kouichi Kojima (Takashi Mizukami)
 Latvijas Aktuaru Asociacija — Gaida Pettere (Kristine Lomanovska)
 Lebanese Association of Actuaries — Ibrahim E. Muhanna
 Persatuan Aktuari Malaysia — Raymond Lai (Chang Yueh Loke)
 Colegio Nacional de Actuarios A. C. — Juan Carlos Padilla (Jose Luis Lobera)
 Association Marocaine des Actuaire — Mustapha Lebbar
 Het Actuarieel Genootschap — Roland van den Brink (Francis Ruygt)
 New Zealand Society of Actuaries — John Smith (Ian New)
 Den Norske Aktuarforening — Gunnar Kvan (Sissel Rødevand)
 Pakistan Society of Actuaries — Ali Omer Golam Morshed
 Actuarial Society of the Philippines — Maria Edita Elicaño

Annexe 4 (cont'd)

Polskie Stowarzyszenie Aktuariuszy — Piotr Szlenk (Charles Levi)
 Instituto dos Actuários Portugueses — Maria de Nazaré Barroso (Henrique José Oliveira Pegas)
 Academia de Actuarios de Puerto Rico — Ana Violeta Ortiz
 Udruženje Aktuara Srbije — Jelena Kocovic
 Singapore Actuarial Society — Frank McInerney
 Slovenska Spolocnost Aktuarov — Martin Kosztolanyi (Jelica Klucovska)
 Slovensko Aktuarsko Drustvo — Darko Medved (Maja Benko)
 Actuarial Society of South Africa — Garth Griffin (Peter Doyle)
 Instituto de Actuarios Españoles — Luis María Sáez de Jáuregui Sanz (Julián Carlos Oliver Raboso)
 Col·legi d'Actuaris de Catalunya — Eduard Caballero Samitier (Alberto Ferrando Piñol)
 Svenska Aktuarieföreningen — Malcolm Campbell (Erik Hevrenng)
 Association Suisse des Actuaire — Marc Chuard (Hanspeter Tobler)
 Actuarial Institute of Chinese Taipei — Chun Kwan Cheung (Kuei-Hsia Ruth Chu)
 Faculty of Actuaries — Stewart Ritchie (David Paul)
 Institute of Actuaries — Michael Pomery (Nicholas Dumbreck)
 Bulgarian Actuarial Society — Todor Todorov
 American Society of Pension Professionals & Actuaries — Curtis E. Huntington
 American Academy of Actuaries — Daniel J. McCarthy (William F. Bluhm)
 Society of Actuaries — Edward L. Robbins (Bruce D. Schobel)
 Conference of Consulting Actuaries — Thomas S. Terry (Curtis E. Huntington)
 Casualty Actuarial Society — Ralph Blanchard III (Amy S. Bouska)

Membres d'office — Présidents de comités (sans droit de vote)

Agrément — Juan Carlos Padilla *
 Consultation et aide — Robert Conger *
 Finance et vérification — Curtis E. Huntington *
 Éducation — Mary Frances Miller *
 Risques financiers et d'entreprise — Anthony Coleman *
 Comptabilité des assurances — Sam Gutterman *

* *Membres du Comité exécutif — 2008*

Annexe 4 (cont'd)

- Réglementation des assurances — Rolf Stölting *
- Programme international d'éducation — Alf Guldberg *
- Services aux membres — Ibrahim E. Muhanna *
- Mises en candidature — Hillevi Mannonen *
- Pensions et avantages sociaux — Esko Kivisaari *
- Professionnalisme — Michael Pomery *
- Sécurité sociale — Robert L. Brown *
- Relations supranationales — Philippe Maeder *

Comité exécutif

Le Conseil élit un Comité exécutif, chargé de coordonner les activités et les opérations, de proposer les stratégies, les budgets et les cotisations des membres, de même que le lieu des réunions du Conseil.

Le Président préside le Comité exécutif. Outre les autres dirigeants, le Comité exécutif regroupe les présidents de comités et de Sections qui sont élus par le Conseil chaque année.

** Membres du Comité exécutif — 2008*

Annexe 5

Comités, Sous-comités, Groupes de travail**Agrément (créé en 1998)**

Résumé du mandat

Examiner les demandes d'adhésion, revoir les critères d'adhésion, et faire au Conseil les recommandations qui s'imposent, y compris relativement à des situations spécifiques où les membres ne se conforment pas aux conditions de l'adhésion.

Présidents

2005 –	Juan Carlos Padilla (Mexique)
2000 – 2004	Norbert Heinen (Allemagne)
1998 – 2000	Morris W. Chambers (Canada)
1998	Howard Webb (Royaume-Uni)

Vice-Présidents

2008 –	Christopher Lewis (Australie)
2008 –	Cecil Bykerk (États-Unis)
2007	Katsumi Hikasa (Japon)
2005 – 2007	Edward Robinson (Nouvelle-Zélande)
2002 – 2004	Juan Carlos Padilla (Mexique)
2001	David Knox (Australie)
1999 – 2001	Norbert Heinen (Allemagne)
1998	Morris W. Chambers (Canada)

Consultation et aide (créé en 1996)

Résumé du mandat

Fournir des conseils et de l'aide à la demande des associations membres, des associations qui désirent devenir membres et des personnes qui désirent établir de nouvelles associations. Il a aussi comme responsabilité de recommander à l'AAI diverses initiatives en relations avec son mandat.

Présidents

2008 –	Robert Conger (États-Unis)
2003 – 2007	Steve Handler (Afrique du Sud)
1999 – 2002	Robert L. Collett (États-Unis)
1998	Luis Huerta (Mexique)
1996 – 1998	Catherine M. Prime (Australie)

Annexe 5 (cont'd)

Vice-Présidents

2008 –	Tarmo Koll (Estonie)
2003 – 2007	Ibrahim E. Muhanna (Liban)
2001 – 2002	Steve Handler (Afrique du Sud)
1999 – 2001	Bruce Maxwell (Irlande)
1998 – 1999	Robert L. Collett (États-Unis)

Sous-comité sur la Chine (créé en 1999 — se rapporte au Comité de consultation et d'aide)

Résumé du mandat

Contribuer à l'éducation des actuaires en Chine, ainsi qu'à l'élaboration de normes professionnelles ; fournir des conseils sur la création d'une association professionnelle d'actuaires en République populaire de Chine.

Présidents

2005 –	Estella Chiu (Hong Kong)
2004 – 2005	KC Chan (Hong Kong)
2003	Catherine M. Prime (Australie)
1999 – 2002	Stuart Leckie (Hong Kong)

Vice-Présidents

2008 –	Frederick Rowley (Australie)
2003	KC Chan (Hong Kong)
1999 – 2002	Catherine M. Prime (Australie)

Fonds de l'AAI (Créé en vertu de l'Article 33 des Statuts; changé en Sous-comité en 2005 — se rapporte au Comité de consultation et d'aide)

Résumé du mandat

Stimuler et appuyer l'expansion de la profession et de la formation actuarielle dans les pays où la profession actuarielle est en voie de développement, plus particulièrement s'il n'existe aucune association actuarielle ou seulement une association locale qui en est à ses premiers stades de développement.

Présidents

2008 –	W. James MacGinnitie (États-Unis)
2005 – 2007	Steve Handler (Afrique du Sud)

Annexe 5 (cont'd)**Vice-Président**

2005 – 2007 Ibrahim E. Muhanna (Liban)

Directeur exécutif

2005 – Christopher D. Daykin (Royaume-Uni)

Délégué

1992 – 2004 Max Lacroix (France)

Administrateurs

1998 – 2004 Robert L. Collett (États-Unis)

1993 – 2004 Christopher D. Daykin (Royaume-Uni)

1993 – 1998 W. James MacGinnitie (États-Unis)

Sous-comité sur l'Amérique latine (créé en 2005 — se rapporte au Comité de consultation et d'aide)

Résumé du mandat

Identifier les besoins des pays de l'Amérique latine (AL) auxquels l'AAI serait en mesure de répondre, au niveau individuel, national ou régional; établir la liaison avec les autorités et les actuaires des pays et(ou) régions choisis afin de les aider à développer la profession et la formation actuarielle; fournir une tribune interactive aux actuaires ayant un intérêt particulier dans le développement de la profession dans la région et coordonner la réponse de la communauté actuarielle internationale face aux demandes d'assistance émanant de l'AL.

Président

2005 – Luis Huerta (Mexique)

Finance et vérification (créé en 1999)

Résumé du mandat

Chargé de la vérification, de la surveillance et de la révision de tous les états financiers de l'AAI; recommande les politiques pertinentes et les directives opérationnelle; révisé la politique et les résultats financiers (y compris budgets et délégations de pouvoir; placements, dépenses, Sections et Congrès; remboursement des dépenses internes, des cadeaux de l'AAI et des termes des contrats financiers); recommande au Conseil l'approbation des états financiers annuels de l'AAI et la nomination du vérificateur; certifie sur une base annuelle toutes les déclarations publiques.

Annexe 5 (cont'd)

Présidents

2001 –	Curtis E. Huntington (États-Unis)
1999 – 2001	Allan Kaufman (États-Unis)

Éducation (créé en 1996)

Résumé du mandat

Déterminer si un système d'éducation ou un programme particulier répond aux normes établies dans les lignes directrices de l'AAI ; travailler à l'élaboration d'un processus pour les demandes d'adhésion ; examiner les lignes directrices du programme-cadre d'études de l'AAI et présenter un rapport ; favoriser le progrès dans la mondialisation des systèmes d'éducation ; maintenir une base de données sur les lignes directrices de chaque association membre ; offrir un forum de consultation aux associations ; encourager les actuaire à s'orienter vers une carrière internationale ; faciliter les échanges d'information au sujet des programmes ou possibilités de perfectionnement professionnel dans les pays représentés par les Associations membres.

Présidents

2008 –	Mary Frances Miller (États-Unis)
2005 – 2007	Carla Angela (Italie)
1998 – 2004	Cecil Bykerk (États-Unis)
1996 – 1998	Malcolm Murray (Royaume-Uni)

Vice-Présidents

2008 –	Klaus Mattar (Allemagne)
2008 –	Enrique de Alba (Mexique)
2005 – 2007	Mary Frances Miller (États-Unis)
2006	Leonie Tickle (Australie)
2003 – 2005	Paul Grace (Royaume-Uni)
2003 – 2004	Carla Angela (Italie)
2002 – 2004	Ulrich Orbanz (Allemagne)
1999 – 2002	Pal Lillevold (Norway)
1998 – 2000	David Knox (Australie)
1998	Cecil Bykerk (États-Unis)

Annexe 5 (cont'd)

Risques financiers et d'entreprise (créé en 2001)

Résumé du mandat

Examiner, du point de vue de la profession actuarielle, toutes les questions qui ont trait aux placements et aux risques financiers, faire rapport au Conseil et recommander les initiatives appropriées.

Présidents

2008 – Anthony Coleman (Australie)
2002 – 2007 David Kingston (Irlande)

Vice-Présidents

2008 – Seamus Creedon (Royaume-Uni)
2002 – 2007 Anthony Coleman (Australie)
2001 David Kingston (Irlande)

Groupe de travail sur l'économie financière (créé en 2006
— se rapporte au Comité des risques financiers et d'entreprise)

Résumé du mandat

Promouvoir l'évolution de pratiques saines pour la profession actuarielle à l'échelle mondiale et aider à gérer tout changement de paradigme (à la lumière de la compréhension de la relation qui existe entre l'économie financière et la science actuarielle).

Présidents

2008 – David Kingston (Irlande)
2006 – 2007 Charles Gilbert (Canada)

Vice-Présidents

2008 – Andrew Smith (Royaume-Uni)
2006 – 2007 David Kingston (Irlande)

Groupe de travail sur la mortalité (créé en 2007 — se rapporte au Comité exécutif)

Résumé du mandat

Effectuer une étude concernant les efforts actuels sur la scène internationale en ce qui concerne le rassemblement de données et élaborer des directives afin de veiller à ce que des données appropriées soient disponibles. Effectuer un

Annexe 5 (cont'd)

sondage des initiatives actuelles de recherche sur la mortalité afin d'identifier les besoins dans ce domaine et de faciliter un processus visant à renforcer les futurs efforts des actuaires dans ce domaine.

Président

2008 – Martin Stevenson (Australie)

Vice-Présidents

2008 – William Horbatt (États-Unis)

2008 – Henk Van Broekhoven (Pays-Bas)

Groupe de travail sur la planification stratégique (créé en 2003 — se rapporte au Comité exécutif)

Résumé du mandat

Faire avancer le processus de planification stratégique et rédiger un plan stratégique pour présentation au Comité exécutif.

Présidents

2008 – Katsumi Hikasa (Japon)

2007 David G. Hartman (États-Unis)

2006 Hillevi Mannonen (Finlande)

2006 Peter Clark (Royaume-Uni)

2005 Jean-Louis Massé (Canada)

2003 – 2005 W. James MacGinnitie (États-Unis)

Comptabilité des assurances (créé en 1997)

Résumé du mandat

Coordonner la réponse de l'AAI aux documents du IASB et de la Fédération internationale des comptables (IFAC) portant sur les rapports financiers des sociétés d'assurances et leur vérification; s'intéresser aux questions professionnelles d'intérêt international pour les actuaires, les comptables et les vérificateurs, notamment l'élaboration et la mise à jour des normes actuarielles de pratique de l'AAI sur la vérification et les rapports financiers des sociétés d'assurances; entretenir des relations avec le IASB et l'IFAC et, au besoin, aider le Comité de réglementation des assurances de l'AAI dans son rôle de liaison avec l'AICA.

Annexe 5 (cont'd)**Président**

1997 – Sam Gutterman (États-Unis)

Co-Vice-Présidents

1999 – Francis Ruygt (Pays-Bas)
 2006 – David Congram (Canada)
 2002 – 2006 W. Paul McCrossan (Canada)

Sous-comité sur les normes actuarielles (créé en 2002

— se rapporte au Comité sur la comptabilité des assurances)

Résumé du mandat

Élaborer des recommandations au sujet des normes internationales de pratique actuarielle afin de préparer ou d'examiner des valeurs ou des renseignements visés par les normes des rapports financiers adoptées par le IASB portant sur les contrats d'assurance et certains instruments financiers, réserves et éléments d'actif ou de passif éventuels.

Présidents

2006 – David Congram (Canada)
 2002 – Francis Ruygt (Pays-Bas)
 2002 – 2006 W. Paul McCrossan (Canada)

Réglementation des assurances (créé en 1998)**Résumé du mandat**

Assurer la liaison à l'échelle internationale avec les autorités de surveillance et autres organismes intéressés aux questions ayant trait à la réglementation et à la supervision des sociétés d'assurance et participer à l'élaboration de lignes directrices ou de normes internationales.

Présidents

2007 – Rolf Stölting (Allemagne)
 2003 – 2006 Jukka Rantala (Finlande)
 1999 – 2003 Nigel Masters (Royaume-Uni)
 1998 – 1999 Peter Kuys (Pays-Bas)

Annexe 5 (cont'd)

Co-Vice-Présidents

2007 –	Toshihiro Kawano (Japan)
2007 –	Terri Vaughan (États-Unis)
2003 – 2006	David Sandberg (États-Unis)
2002 – 2003	Jukka Rantala (Finlande)
1998 – 2003	David G. Hartman (États-Unis)

Sous-comité sur la réassurance (créé en 2003

— se rapporte au Comité sur la réglementation des assurances)

Résumé du mandat

Coordonner l'examen des questions actuarielles de réassurance présentant un intérêt particulier tant du point de vue de la réassurance que de celui de l'assurance directe.

Présidents

2006 –	Michael Eves (Suisse)
2003 – 2006	Peter Boller (Suisse)

Co-Vice-Présidents

2008 –	Desmond Smith (Afrique du Sud)
2006 –	Michael Eves (Suisse)

Sous-comité sur la solvabilité (créé en 2004 — se rapporte au Comité sur la réglementation des assurances)

Résumé du mandat

Continuer le travail de l'AAI dans le secteur de l'évaluation de la solvabilité et du risque des assureurs ; être un point de contact dans l'évaluation de la solvabilité du risque ; coordonner des projets connexes avec diverses associations actuarielles intéressées à ce domaine.

Président

2004 –	Stuart Wason (Canada)
--------	-----------------------

Co-Vice-Présidents

2008 –	Philipp Keller (Suisse)
2004 –	Henk Van Broekhoven (Pays-Bas)
2004 – 2006	Rolf Stölting (Allemagne)

Annexe 5 (cont'd)**Programme internationale d'éducation** (créé en 2006)

Résumé du mandat

Responsable du développement, de la mise en œuvre et de l'organisation d'un programme international d'éducation actuarielle (PIEA).

Président

2006 – Alf Guldberg (Suède)

Vice-Président

2008 – Maria de Nazaré de Barroso (Portugal)

Comité directeur (créé en 2006 — se rapporte au Comité de programme internationale d'éducation)

Résumé du mandat

Négocier une entente avec les entités donatrices externes afin d'assurer le financement de l'étude de faisabilité et pour veiller à son achèvement conformément aux termes du mandat.

Présidents

2007 – Ibrahim E. Muhanna (Liban)

2006 – 2007 Luis Huerta (Mexique)

Co-Vice-Présidents

2006 – Ron Hersmis (Pays-Bas)

2006 – Mary Frances Miller (États-Unis)

Services aux membres (créé en 1998)

Résumé du mandat

Examiner et soumettre des rapports au Conseil sur l'organisation, les finances, l'emplacement et la préparation des congrès et proposer des sites; encourager la création de sections et examiner et formuler des recommandations au Comité sur les mises en candidature au sujet des règlements proposés et tout changement; examiner les activités et les services offerts aux membres individuels et formuler des recommandations au Conseil; gérer et augmenter au besoin les fonds disponibles les fonds attribuer au bien-être des membres individuels, incluant les fonds attribués aux congrès.

Annexe 5 (cont'd)

Présidents

2006 –	Ibrahim E. Muhanna (Liban)
2003 – 2005	Peter Clark (Royaume-Uni)
2002	W. James MacGinnitie (États-Unis)
1998 – 2001	Martin Balleer (Allemagne)

Vice-Présidents

2007 –	Thomas Ross (Royaume-Uni)
1999 – 2001	Hans Bühlmann (Suisse)
1999 – 2001	Isao Hayashi (Japon)

Groupe de travail sur les Sections (créé en 2008 — se rapporte au Comité sur les services aux membres)

Résumé du mandat

Faire des recommandations au Comité des services aux membres (CSM) sur le rôle, les pouvoirs, les responsabilités et la gouvernance des sections de l'AAI afin de favoriser au maximum la valeur qu'elles apportent aux actuaire particuliers et à la profession actuarielle dans son ensemble.

Président

2008 –	Jean-Louis Massé (Canada)
--------	---------------------------

Mises en candidatures (créé en 1996)

Résumé du mandat

Recommander au Conseil des candidats aux postes clés de l'AAI et définir le mandat des Comités, sous-comités et groupes de travail.

Présidents

Toujours le Président sortant de l'AAI.

Vice-Président

Toujours le Président de l'AAI.

Annexe 5 (cont'd)**Pensions et avantages sociaux (créé en 1996)**

Résumé du mandat

Coordonner la réponse de l'AAI eu égard à la norme comptable du IASB sur les avantages sociaux et régler les questions découlant de la promulgation de cette norme; s'occuper de toute question professionnelle d'intérêt international pour les actuaires couvrant le domaine des régimes occupationnels de retraite et des avantages sociaux; nouer des liens utiles avec d'autres organismes s'occupant de pensions dans le monde; assurer la coordination nécessaire avec le Comité sur la sécurité sociale.

Présidents

2006 –	Esko Kivisaari (Finlande)
1996 – 2005	Paul Thornton (Royaume-Uni)
1996	Willem Meijer (Pays-Bas)

Vice-Présidents

2006 –	Yoshihiro Oyama (Japon)
2004 – 2005	Esko Kivisaari (Finlande)
1999 – 2003	Manuel Perais (Espagne)

Sous-comité sur les normes comptables (créé en 2003)

— se rapporte au Comité sur les pensions et avantages sociaux

Résumé du mandat

Préparer, pour l'approbation du Comité sur les pensions et avantages sociaux, une réaction appropriée sur les normes comptables en usage sur la scène internationale relativement aux avantages sociaux et questions relatives.

Présidents

2007 –	Gary Hibbard (Royaume-Uni)
2003 – 2006	Anthony Broomhead (États-Unis)

Vice-Président

2007 –	Alf Gohdes (Allemagne)
--------	------------------------

Annexe 5 (cont'd)

Professionnalisme (créé en 1999)

Résumé du mandat

Identifier et discuter les questions liées au professionnalisme des actuaires à travers le monde, conseiller les associations sur l'interprétation et la mise en œuvre des normes de l'AAI, le cas échéant, et faire le suivi de l'application de ces normes.

Présidents

2008 –	Michael Pomery (Royaume-Uni)
2005 – 2007	Helen Rowell (Australie)
2002 – 2004	Jean-Louis Massé (Canada)
1999 – 2002	Christopher D. Daykin (Royaume-Uni)

Co-Vice-Présidents

2005 –	Masaaki Yoshimura (Japon)
2008 –	Frederick Rowley (Australie)
2007	Michael Pomery (Royaume-Uni)
2003 – 2006	Simon van Vuure (Pays-Bas)
2000 – 2002	Jean-Louis Massé (Canada)

Sécurité sociale (créé en 1998)

Résumé du mandat

Assurer la liaison avec l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) et autres organismes pertinents ; refléter à l'échelle internationale les opinions de la communauté actuarielle mondiale sur les questions de sécurité sociale; promouvoir la visibilité de l'actuariat auprès des organismes de sécurité sociale et soutenir les actuaires œuvrant dans ce domaine.

Présidents

2006 –	Robert L. Brown (Canada)
2002 – 2006	Hillevi Mannonen (Finlande)
1999 – 2002	Andrew Young (Royaume-Uni)
1998 – 1999	Reginald Munro (Afrique du Sud)

Annexe 5 (cont'd)**Vice-Présidents**

2007 –	Jan Hagberg (Suède)
2005 – 2006	Robert L. Brown (Canada)
2003 – 2004	Craig Thorburn (Australie)
2002	Bernard Dussault (Canada)
1999 – 2001	Hillevi Mannonen (Finlande)

Relations supranationales (créé en 1999)

Résumé du mandat

Intervenir pro-activement sur la scène internationale pour augmenter la visibilité de la profession actuarielle et assurer qu'elle apporte une contribution effective dans tous les domaines de compétence des actuaires ; aviser l'AAI quant aux développements à l'échelle mondiale ; ouvrir des discussions avec les organisations supranationales et autres entités admissibles concernant les diverses catégories de membres possibles au sein de l'AAI.

Présidents

2005 –	Philippe Maeder (Suisse)
2002 – 2004	Stuart Wason (Canada)
1999 – 2001	Duncan Ferguson (Royaume-Uni)

Vice-Présidents

2005 – 2006	Graham Rogers (Australie)
2003 – 2004	Philippe Maeder (Suisse)
1999 – 2002	Walter S. Rugland (États-Unis)

Comités et groupes de travail dissous**Groupe de travail actuaires sans frontières (2002 – 2004)**

Président

Jean Berthon (France)

Annexe 5 (cont'd)

Comité sur les déclarations publiques (1996 – 2000)

Présidents

1997 – 2001 Junzo Tanaka (Japon)

1996 – 1997 Jean Berthon (France)

Vice-Président

1998 – 2000 Ted Chung (Taipei)

Groupe de travail sur la solvabilité et le risque des assureurs (2002 – 2004)

Président

Stuart Wason (Canada)

Vice-Président

Henk van Broekhoven (Pays-Bas)

Groupe de travail sur une qualification actuarielle globale (2005)

Président

Luis Huerta (Mexique)

Groupe de travail sur la revue des déclarations publiques (2003 – 2004)

Président

Morris W. Chambers (Canada)

Annexe 6

Activités du Fonds de l'AAI (Article 33 des Statuts)

Réunions internationales professionnelles des dirigeants de la profession actuarielle

Afrique

- Nairobi, Kenya — 7–9 juin 2007
- Casablanca, Maroc — 31 mars au 2 avril 2003
- Lagos, Nigeria — 20–22 février 2003
- Accra, Ghana — 20–22 septembre 1999

Amérique latine

- Panama — 15–16 février 2005
- Buenos Aires, Argentine — 10 septembre 2002

Europe du Centre et de l'Est

- Varsovie, Pologne — 4–5 septembre 2006
- Dubrovnik, Croatie — 22–24 avril 2004
- Vilnius, Lituanie — 22–24 août 2002
- Budapest, Hongrie — 30 septembre au 2 octobre 2000
- Riga, Lettonie — 5–8 septembre 1998
- Minsk, Bélarus — août 1995
- Prague, République Tchèque — août 1994

Asie et le Pacifique

- Bangkok, Thaïlande — 6–7 septembre 2007
- Bali, Indonésie — 16–18 septembre 2005
- Manille, Philippines — 10–12 octobre 2003
- Kuala Lumpur, Malaisie — 11–14 janvier 2001
- Singapour, novembre 1995

Annexe 6 (cont'd)

Conférences sur l'éducation

- Bourses décernées à 15 individus provenant de 12 pays : Édimbourg, RU — novembre 2006
- Bourses décernées à 19 individus provenant de 16 pays : Berlin, Allemagne — novembre 2003
- Bourses décernées à 16 individus provenant de 9 pays : Estoril, Portugal — avril 2001

Séminaires sur le rôle de l'actuaire

- Chisinau, Moldavie — mars 2008
- Istanbul, Turquie — décembre 2005
- Beyrouth, Liban — 26 novembre 2001
- Amman, Jordanie — mai 2000

Congrès internationaux d'actuaire

- Subvention pour la participation de deux individus, un de la Russie et un de la Hongrie, au 27^e Congrès international d'actuaire : Cancún, Mexique — mars 2002

Autre appui

- Parrainage d'une réunion sur les questions de pensions et de sécurité sociale en Chine, Taiwan et Hong Kong — 30–31 mai 2005
- Appui financier pour l'organisation du Congrès des actuaires de la Chine organisé par la Society of Actuaries of China : Xi'an, Chine — 26–29 septembre 2004
- Appui financier pour l'organisation du Forum international actuariel : Xiamen, Chine — 25–26 avril 2002
- Bourse d'étude pour un étudiant de St-Lucie afin de poursuivre un degré en sciences actuarielles à l'université Heriot-Watt, Édimbourg
- Bourses d'étude pour l'école actuarielle d'été de Varsovie (chaque année jusqu'en 2003 et ensuite en 2006)
- Trois bourses d'étude de deux ans pour des étudiants en actuariat au niveau de la maîtrise en Indonésie
- Bourses d'études en Lituanie pour des participants de Létonie et Estonie pour un diplôme en actuariat
- Bourses d'études pour des participants de l'Europe du Centre et de l'Est pour participer au séminaire du Groupe Consultatif : Zandvoort, Pays-Bas — 1997

Annexe 7

Congrès internationaux

2014	30^e Congrès International des Actuaire — Washington, États-Unis
2010	29^e Congrès International des Actuaire — Le Cap, Afrique du Sud
Desmond Smith	Président
Joubert Ferreira	Président adjoint
Wim Els	Secrétaire
Peter Temple	Sous-comité sur la commercialisation
Fagmeedah Petersen	Sous-comité sur la publicité
Peter Withey	Sous-comité scientifique
Marquerithe Schreuder	Sous-comité des activités sociales
Emil Boeke	Sous-comité de la logistique
Nikki Franklin	Sous-comité de la logistique
Peter de Beyer	Sous-comité du parrainage
Mike Codron	Sous-comité des finances
2006	28^e Congrès International des Actuaire — Paris, France
Claude Bébéar	Président
Jean Berthon	Vice-Président; Comité d'organisation
Bernard Pottier	Comité de pilotage
Michel Piermay	Comité scientifique
2002	27^e Congrès International des Actuaire — Cancun, Mexique
Luis Huerta	Président
Juan Carlos Padilla	Vice-Président
Kurt Vogt	Vice-Président
Jorge Vergara	Comité d'organisation
Mario Beltran	Comité de promotion
Oliva Sanchez	Comité scientifique
Jorge Pedroza	Comité des finances
Sofia Romano	Comité de coordination
1998	26^e Congrès International des Actuaire — Birmingham, Royaume-Uni
Hugh Scurfield	Président
David Wilkie	Comité scientifique
Kevin McBrien	Comité d'organisation

Annexe 8

Délégués aux Sections et aux organes externes

Sections

AFIR

2004 –	Anthony Coleman (Australie)
2001 – 2003	Catherine M. Prime (Australie)
2000 –	Jean Berthon (France)
1988 – 2000	Yves Guérard (Canada)

ASTIN

2004 –	Edward J. Levay (Royaume-Uni)
2000 –	Jean Lemaire (Belgique)
2000 – 2004	W. James MacGinnitie (États-Unis)

ASF

2008 –	Robert Conger (États-Unis)
2005 –	Robert L. Collett (États-Unis)
2004 – 2007	Luis Huerta (Mexique)

SSAAI

2008 –	Ulrich Stellman (Allemagne)
2006 –	Junichi Sakamoto (Japon)
2003 – 2006	Hillevi Mannonen (Finlande)

AIAC

2008 –	Janina Slawski (Afrique du Sud)
2005 –	Kenneth Buffin (États-Unis)
2000 – 2007	Paul Thornton (Royaume-Uni)
2000 – 2003	Yves Guérard (Canada)

Vie

2006 –	Stuart Wason (Canada)
2006 –	Malcolm Campbell (Suède)

Annexe 8 (cont'd)**PBSS**

2008 –	Robert L. Brown (Canada)
2008 –	Esko Kivisaari (Finlande)
2005 – 2007	Paul Thornton (Royaume-Uni)
2004 – 2007	Jean-Michel Kupper (Belgique)

Organes externes**AICA (Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance)**

2007 –	Rolf Stölting (Allemagne)
2003 – 2007	Jukka Rantala (Finlande)
2001 – 2002	Nigel Masters (Royaume-Uni)

IASB (International Accounting Standards Board)

1998 –	Sam Guttermann (États-Unis)
--------	-----------------------------

Groupe de travail sur l'assurance

2004 –	Sam Guttermann (États-Unis)
--------	-----------------------------

Groupe de travail sur les avantages sociaux

2007 –	Manuel Pareita (Espagne)
2007	Ron Gebhardtbauer (États-Unis)

Groupe de travail sur les instruments financiers

2004 –	Francis Ruygt (Pays-Bas)
--------	--------------------------

Groupe consultatif de l'IAASB

2005 –	Sam Guttermann (États-Unis)
--------	-----------------------------

AISS (Association internationale de la sécurité sociale)

2006 –	Robert L. Brown (Canada)
2006	Hillevi Mannonen (Finlande)
1999 – 2005	Marie-Thérèse Lance (France)

Groupe de rédaction, Projet conjoint sur le glossaire

2008 –	Tom Karp (Australie)
2008 –	Terri Vaughan (États-Unis)

Annexe 9

Sections

AFIR (Actuarial Approach for Financial Risks — approche actuarielle aux risques financiers)

Créé en 1988 et son objectif est de promouvoir la recherche actuarielle dans le domaine des risques et des problèmes financiers.

Présidents

2001 –	Jean Berthon (France)
1998 – 2000	James A. Tilley (États-Unis)
1991 – 1997	François Delavenne (France)

Colloques

2008	Rome, Italie
2007	Stockholm, Suède <i>avec la Section Vie</i>
2006	Paris, France <i>avec le Congrès</i>
2005	Zurich, Suisse <i>avec ASTIN</i>
2004	Boston, États-Unis
2003	Maastricht, Pays-Bas
2002	Cancun, Mexique <i>avec le Congrès</i>
2001	Toronto, Canada
2000	Tromsø, Norvège
1999	Tokyo, Japon <i>avec ASTIN</i>
1998	Cambridge, Royaume-Uni
1997	Cairns, Australie <i>avec ASTIN</i>
1996	Nürnberg, Allemagne
1995	Brussels, Belgique
1994	Orlando, États-Unis
1993	Rome, Italie
1991	Brighton, Royaume-Uni
1990	Paris, France

ASTIN (Actuarial Studies in Non-life Insurance — études actuarielles en assurances non-vie)

Créée en 1957 et son objectif principal est de promouvoir la recherche actuarielle, tout particulièrement dans le domaine des assurances non-vie. ASTIN travaille constamment au développement des fondements mathématiques en assurances non-vie et en réassurance.

Annexe 9 (cont'd)

Présidents

2007 –	Harry H. Panjer (Canada)
2004 – 2007	David G. Hartman (États-Unis)
2003	Edward J. Levay (Royaume-Uni)
2002	Jean Lemaire (Belgique — États-Unis)
1998 – 2001	Edward J. Levay (Royaume-Uni)
1995 – 1997	James N. Stanard (États-Unis)
1991 – 1994	Björn Ajne (Suède)
1985 – 1990	Jean Lemaire (Belgique — États-Unis)
1982 – 1984	Jürgen Strauss (Allemagne)
1981	Joseph Adam (Belgique)
1979 – 1980	Giovanna Ferrara (Italie)
1977 – 1978	LeRoy J. Simon (États-Unis)
1975 – 1976	Erkki Pesonen (Finlande)
1973 – 1974	Hans Bühlmann (Suisse)
1971 – 1972	Jan Jung (Suède)
1969 – 1970	Paul Thyron (Belgique)
1967 – 1968	Norton E. Masterson (États-Unis)
1965 – 1966	Hans Ammeter (Suisse)
1964 – 1964	Robert E. Beard (Royaume-Uni)
1961 – 1962	Marcel Henry (France)
1957 – 1960	Paul Johansen (Danemark)

Colloques

2008	Manchester, Royaume-Uni
2007	Orlando, États-Unis (50 ^e anniversaire)
2006	Paris, France <i>avec le Congrès</i>
2005	Zurich, Suisse
2004	Bergen, Norvège
2003	Berlin, Allemagne
2002	Cancun, Mexique <i>avec le Congrès</i>
2001	Washington, États-Unis
2000	Porto Cervo, Costa Smeralda, Italie
1999	Tokyo, Japon
1998	Glasgow, Écosse
1997	Cairns, Australie
1996	Copenhague, Danemark

Annexe 9 (cont'd)

1995	Leuven, Belgique
1994	Cannes, France
1993	Cambridge, Royaume-Uni
1991	Stockholm, Suède
1990	Montreux, Suisse
1989	New York, États-Unis
1987	Scheveningen, Pays-Bas
1986	Tel Aviv, Israël
1985	Biarritz, France
1983	Lindau, Allemagne
1982	Liège, Belgique
1981	Loen, Norvège
1978	Taormina, Italie
1977	Washington, États-Unis
1975	Portimão, Portugal
1974	Turku, Finlande
1973	Colchester, Royaume-Uni
1970	Randers, Danemark
1969	Sopot, Pologne
1968	Berlin, Allemagne
1966	Arnhem, Pays-Bas
1965	Lucerne, Suisse
1963	Trieste, Italie
1962	St. Juan-les-Pins, France
1961	Raatvik, Suède
1959	La Baule, France

ASF (Actuaires sans frontières)

Créée en 2003 dans le but de mettre en œuvre un nouveau programme stimulant pour promouvoir l'engagement de bénévoles actuariels dans les économies en développement.

Présidents

2007 –	Edward J. Levay (Royaume-Uni)
2003 – 2007	Jean Berthon (France)

Annexe 9 (cont'd)

- a. ASF a appuyé un projet de micro-santé en Inde et a sollicité activement le marché, à la recherche d'autres projets convenables.
- b. Deux des domaines d'activité les plus fertiles qui ont été portés à son attention sont l'éducation des actuaires dans les domaines en développement et la micro-assurance, en particulier dans la mesure où elle s'applique à l'assurance qui peut permettre aux micro-entrepreneurs d'obtenir des micro-prêts qui autrement n'auraient pas été accordés.
- c. Pour l'année à venir, grâce à un centre de micro-assurance de services Web, qui est créé avec d'autres intervenants de la micro-assurance, elle mettra l'accent sur : 1) la diffusion des bonnes méthodes, pratiques et connaissances actuarielles et sur 2) un marché de compétences dans le but de répondre à la demande de projets et une banque des actuaires disposés à contribuer dans le domaine.

SSAAI (Section Santé de l'Association Actuarielle Internationale)

Créée en 2003 pour encourager et faciliter les échanges au niveau international des différents points de vue, des conseils, de la recherche et de l'information pratique entre les actuaires intéressés par des enjeux liés à la santé des secteurs publics et privés. Ces enjeux incluent la conception de programme de l'élaboration de politiques, la recherche et la planification, la prestation adéquate de services, la viabilité, l'assurance, le préfinancement ainsi que d'autres méthodes de financement.

Présidents

2008 –	Emile Stipp (Afrique du Sud)
2002 – 2008	Howard Bolnick (États-Unis)

Colloques

2008	Boston, États-Unis <i>avec AIAC et PBSS</i>
2007	Cape Town, Afrique du Sud
2006	Paris, France <i>avec le Congrès</i>
2004	Dresden, Allemagne
2002	Cancun, Mexique <i>avec le Congrès</i>

Annexe 9 (cont'd)**AIAC (Association Internationale des Actuaires Conseils)**

Fondée en 1968, en tant qu'entité indépendante de l'AAI, afin de favoriser et de faciliter le partage d'idées parmi les actuaires conseils sur la scène internationale. L'association est devenue une section de l'AAI en 1999.

Présidents

2008 –	Hideyuki Yoshida (Japon)
2006 – 2008	Michael L Toothman (États-Unis)
2004 – 2006	Adrian Waddingham (Royaume-Uni)
2002 – 2004	Brent Walker (Australie)
2000 – 2002	Ruud Sprenkels (Pays-Bas)
1998 – 2000	Ron Walker (États-Unis)
1996 – 1998	Harold P. Mitchley (Afrique du Sud)
1994 – 1996	Michael Arnold (Royaume-Uni)
1992 – 1994	Robert D. Masding (Royaume-Uni)
1990 – 1992	Christopher White (Australie)
1988 – 1990	Dudley Funnell (Canada)
1986 – 1988	Karl-Josef Böde (Allemagne)
1984 – 1986	Paul H. Jackson (États-Unis)
1978 – 1984	Dennis F. Gilley (Royaume-Uni)
1976 – 1978	Raymond C. Palmer (Australie)
1974 – 1976	Preston C. Bassett (États-Unis)
1972 – 1974	J.A. Theo M. Brans (Pays-Bas)
1968 – 1972	Geoffrey Heywood (Royaume-Uni)

Colloques

2008	Boston, États-Unis <i>avec PBSS et SSAAI</i>
2006	Paris, France
2004	Sydney, Australie
2002	Amsterdam, Pays-Bas
2000	Hershey, États-Unis
1998	Cape Town, Afrique du Sud
1996	Gleneagles, Écosse
1994	Hong Kong
1992	Vancouver, Canada
1990	Auckland, Nouvelle-Zélande
1988	Munich, Allemagne
1986	Bermudes
1984	Maui, États-Unis
1982	Stratford-upon-Avon, Royaume-Uni

Annexe 9 (cont'd)

1980	Vienna, Autriche
1978	Toronto, Canada
1976	Sydney, Australie
1974	Amsterdam, Pays-Bas
1972	Helsingor, Danemark
1970	Washington, États-Unis
1968	Munich, Allemagne

Vie

Créée en 2005 pour promouvoir la recherche actuarielle ainsi que l'échange de connaissances dans le domaine de l'assurance-vie à l'échelle mondiale.

Président

2006 – Kurt Wolfsdorf (Allemagne)

Colloques

2008 Québec, Canada *avec SOA Spring Meeting*
 2007 Stockholm, Suède

PBSS (Pensions, avantages sociaux, sécurité sociale)

Créée en 2003 pour rendre service aux actuaires de partout dans le monde ayant un intérêt personnel, professionnel, éducatif ou de recherche relativement à la sécurité sociale de même que les actuaires qui s'intéressent aux enjeux commerciaux, sociaux ou de politiques publiques touchant les retraites et d'autres avantages sociaux. La PBSS s'intéresse aux programmes publics et aux régimes de retraite privés, de même qu'aux organismes de secours mutuel, à l'assurance commerciale, aux contrats de pensions de sociétés, aux rentes, aux options d'achat d'actions ou autres avantages sociaux offerts aux employés.

Président

2003 – Christopher D. Daykin (Royaume-Uni)

Colloques

2008 Boston, États-Unis *avec AIAC et SSAI*
 2007 Helsinki, Finlande
 2006 Paris, France *avec le Congrès*
 2005 Taipei
 2004 Sydney, Australie *avec AIAC*

Annexe 10

Activités de sensibilisation

2008 (jusqu'à la date d'impression)

- 10^e Conférence mondiale des actuaires — Mumbai, Inde
- Séminaire international — L'actuaire face à un nouveau modèle de réglementation de la solvabilité — Chili
- DAV assemblée annuelle — Berlin, Allemagne
- Lancement de la Chinese Actuarial Association (CAA) — Beijing, Chine
- Premier congrès ibérique d'actuaires — Espagne, Portugal
- Banque mondiale — Washington, É-U

2007

- 14^e Conférence actuarielle de l'Asie de l'Est — Tokyo, Japon
- APEC Séminaire sur le marché des pensions et des rentes — Singapour
- 4^e Conférence annuelle des pensions en Asie — Kuala Lumpur, Malaisie
- 1^{re} Conférence sur l'assurance des soins de santé au Moyen-Orient — Dubaï
- 11^e Conférence régionale sur les pensions et l'assurance sociale — Amman, Jordanie
- Public Risk Management Association (PRIMA) conférence annuelle — Boston, É-U
- 5^e symposium international sur l'assurance :
“The Strategy of Insurance Market Development in Serbia” — Vrnjacka Banja, Serbie
- 56^e Session internationale de l'Institut sur les statistiques — Portugal
- 8^e conférence actuarielle annuelle de la Chine — Hangzhou, Chine
- Conférence actuarielle de l'Asie de l'Est — Tokyo, Japon
- 9^e Conférence mondiale des actuaires — Mumbai, Inde
- DAV assemblée annuelle — Berlin, Allemagne
- Groupe Consultatif assemblée annuelle — Hambourg, Allemagne
- Society of Actuaries assemblée annuelle — Washington, É-U

2006

- Conférence actuarielle de l'Amérique du Nord — Mérida, Mexique
- 15^e New Zealand Society of Actuaries Conférence et célébrations du 50th anniversaire — Queenstown, Nouvelle-Zélande
- Séminaire non-vie, Remnin Université de Chine — Beijing, Chine
- Séminaire sur la santé — Hangzhou, Chine
- 10^e Conférence régionale sur l'assurance des soins de santé — Bahrain
- 8^e Conférence mondiale des actuaires — Mumbai, Inde
- Pacific Rim Actuaries Club of Toronto — Toronto, Canada
- DAV assemblée annuelle — Cologne, Allemagne
- Académie financière du gouvernement de la RF — Moscou, Russie

Annexe 10 (cont'd)

- Conférence actuarielle de l'Amérique du Nord — Paris, France
- Société des actuaires de Chine — Chongqing, Chine
- SAS Retirement — Singapour
- Society of Actuaries assemblée annuelle — Chicago, É-U
- Groupe Consultatif assemblée annuelle — Barcelone, Espagne

2005

-
- Association Suisse des Actuaires célébrations du centenaire — Suisse
 - 7^e Conférence mondiale des actuaires — Delhi, Inde
 - Conférence actuarielle de l'Amérique du Nord — Oaxaca, Mexique
 - ASSAL — Bolivie
 - Institut des comptables agréés — Bruxelles, Belgique
 - 9^e Conférence régionale sur les pensions et l'assurance sociale — Beyrouth, Liban
 - Banque mondiale — 3^e Conférence sur l'épargne contractuelle — Washington, É-U.
 - DAV assemblée annuelle — Berlin, Allemagne
 - IAAust Convention biennal — Cairns, Australie
 - Réunion sur les pensions et la sécurité sociale — Taipei
 - Conférence actuarielle de l'Amérique du Nord — Niagara-on-the-Lake, Canada
 - Conférence actuarielle de l'Asie de l'Est — Bali, Indonésie
 - Conférence de l'AICA — Vienne, Autriche
 - CEA — Bruxelles, Belgique

2004

-
- Financial Stability Institute (FSI) — Kuala Lumpur, Malaisie
 - Centre for European Policy Studies (CEPS) — Bruxelles, Belgique
 - AAI/OIT Réunion de consultation — Le role des actuaires dans la protection sociale — New York, É-U
 - 6^e Conférence mondiale des actuaires — New Delhi, Inde
 - Sous-comité de l'AICA sur la solvabilité — Lisbonne, Portugal
 - OCDE — Paris, France
 - GARP Convention annuelle sur la gestion du risque — New York City, É-U
 - Évaluation de solvabilité de l'assureur — Vers un cadre mondial — Lisbonne, Portugal
 - BDA/OCDE Conférence sur les pensions privées — Manille, Philippines
 - Conférence de l'AICA — Amman, Jordanie
 - Centenaire de l'association suisse — Stockholm, Suède
 - Conseil des présidents — Harrison Springs, Canada
 - Centenaire de l'association norvégienne — Norvège
 - Groupe Consultatif assemblée annuelle — Manchester, R-U
 - Financial Stability Centre of Argentina — Buenos Aires, Argentine

Annexe 10 (cont'd)

2003

- 5^e Conférence mondiale des actuaires — New Delhi, Inde
- Groupe Consultatif 16^e Colloque — Modèles de pensions en Europe — Budapest, Hongrie
- Conférence annuelle, AICA — Singapour
- Groupe Consultatif assemblée annuelle — Athènes, Grèce
- Conférence actuarielle de l'Asie de l'Est — Manille, Philippines
- Banque de développement de l'Asie — Manille, Philippines
- Séminaire conjoint avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) — Genève, Suisse
- Conférence AMA — Acapulco, Mexique
- Banque mondiale — Washington, É-U
- Centre for European Policy Studies (CEPS) — Bruxelles, Belgique

2002

- 4^e Conférence mondiale des actuaires — Inde
- 9^e Conférence annuelle de l'AICA — Santiago, Chili
- Forum actuariel international — Xiamen, Chine

2001

- 3^e Conférence mondiale des actuaires — New Delhi, Inde
- Séminaire conjoint avec l'Organisation mondiale de la santé et des représentants de l'Office international du travail (OIT) et l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) — Genève, Suisse
- Assemblée du printemps de la Casualty Actuarial Society — Miami, É-U
- Séminaire sur les pensions, Institute of Actuaries — Brighton, Royaume-Uni
- Réunion annuelle de l'AICA — Bonn, Allemagne

2000

- Conférence PROGRES — Genève, Suisse
- Séminaire conjoint de l'AAI et de la Banque mondiale — Washington, É-U
- Israel Association of Actuaries, séminaire « Changement et occasion » — Jérusalem, Israël
- Premier séminaire régional sur le rôle de l'actuaire dans l'économie — Amman, Jordanie

Annexe 11

Lignes directrices, normes de pratique, déclarations publiques, publications

Lignes directrices

Lignes directrices en éducation — 2007

Normes de pratique

Normes de pratique actuarielles internationales - Directives de pratique (catégorie 4)

- NPAI 1 – Lignes directrices de pratique actuarielle pour les régimes de sécurité sociale
- NPAI 2 – Pratique actuarielle
- NPAI 3 – Classification des contrats
- NPAI 4 – Mesure
- NPAI 5 – Estimations actuelles
- NPAI 6 – Test de la suffisance du passif
- NPAI 7 – Éléments de participation discrétionnaire
- NPAI 8 – Modifications apportées à la pratique comptable
- NPAI 9 – Comptabilité pour les contrats de réassurance
- NPAI 10 – Dérivées intégrées et instruments dérivés
- NPAI 11 – Regroupements d'entreprises aux termes des Normes internationales de rapports financiers
- NPAI 12 – Divulgence de renseignements sur le risque d'assurance aux termes des Normes internationales de rapports financiers

Glossaire

Déclarations publiques

Depuis 1998, l'AAI a publié des déclarations publiques à l'intention des organes qui suivent sur les sujets énumérés.

Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance (AICA)

- Évaluation de la solvabilité d'assureur
- Gestion des éléments d'actif et de passif
- Exigences en matière de capital
- Structure commune pour l'évaluation de la solvabilité de l'assuré
- Divulgence en matière des risques techniques et performance pour assureurs-vie
- Gestions des risques d'entreprise à des fins de capital et de solvabilité
- Couverture et garanties de réassurance offertes aux réassureurs par les assureurs d'origine
- Exigences convenables et appropriées et l'évaluation pour les assureurs
- Cadre pour la surveillance d'assurance

Annexe 11 (cont'd)

- Projet de contrats de l'IASB – Phase II
- Principes de base et des méthodes utilisées en assurance
- Rendement des placements et risques des assureurs et ré-assureurs
- Principes de suffisance du capital et de la solvabilité
- Divulgence public des assureurs
- La quantification et l'évaluation des passifs d'assurance
- Transfert de risque, la divulgation et l'analyse de la réassurance finie
- Étendue de la participation des observateurs aux activités de l'AICA
- Solvabilité, évaluation de la solvabilité et questions actuarielles
- Tests de sensibilité
- Formes de capital acceptable
- Rendement technique et risques des assureurs et ré-assureurs en assurance non-vie
- Consultation auprès d'acteurs pour l'établissement d'un modèle de contrôle
- Utilisation des modèles internes par les assureurs
- Utilisation des modèles internes aux fins du capital réglementaire

International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB)

- ISA 540, Vérification des estimations comptables, incluant les estimations comptables de la juste valeur et des informations connexes
- ISA 620 Employer le travail de l'expert en matière d'un auditeur
- Stratégie pour 2009-2011

International Accounting Standards Board (IASB)

- Cadre conceptuel amélioré pour les rapports financiers
- E54 Avantages sociaux
- Événements après la date du bilan
- Mesures de la juste valeur
- Actifs financiers et passifs financiers
- Instruments financiers : reconnaissance et mesure
- IAS 1 Présentation des états financiers
- IAS 19 Avantages sociaux – gains et pertes actuariels, divulgation en matière des régimes collectifs
- IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels
- IAS 39 Contrats de garantie financière et assurance de crédit
- IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation de l'option juste valeur
- IFRS 3 Regroupement d'entreprises
- IFRS 3 Regroupement d'entreprises – Regroupement par contrat seulement ou impliquant les entités mutuelles
- Affaiblissement des capitaux
- Améliorations aux normes internationales d'information financière
- Contrats d'assurance

Annexe 11 (cont'd)

- Questions d'assurance
- Norme comptable internationale sur les avantages sociaux
- Bases de mesure pour la comptabilité financière — Mesure de l'évaluation initiale
- Préface aux normes internationales sur les rapports financiers
- Provisions, passifs et actifs éventuels
- Le rôle des normalisateurs comptables
- Former le IASB pour l'avenir

Financial Accounting Standards Board (FASB)

- Comptabilité pour les contrats d'assurance par assureurs et détenteurs
- Normes comptables — mesure de la juste valeur

International Valuation Standards Committee (IVSC)

- Calcul de la juste valeur pour immobilisation incorporelle aux fins des NIRF

International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB)

- Avantages sociaux

International Accounting Standards Committee Foundation (IASCF)

- Guide sur les accords consultatifs
- Constitution — propositions pour le changement

International Financial Reporting Interpretations Co (IFRIC)

- Examen des opérations de l'IFRIC

International Federation of Accountants (IFAC)

- Vérification de la juste valeur des mesures et divulgations
- Norme comptable internationale du secteur public sur les dispositions — Provisions, passifs et actifs éventuels

Commission européenne

- Considérations sur la conception d'un système éventuel de surveillance prudente

Joint Forum

- Comparaison intersectorielle de principes de base

Banque mondiale

- Régimes de retraite au 21^e siècle :
Perspective internationale sur les systèmes de retraite et leur réforme

Annexe 11 (cont'd)

Sir Derek Morris

- Examen Morris de la profession actuarielle au Royaume-Uni

Organisation mondiale du commerce (OMC)

- Transférabilité à la profession actuarielle des « disciplines sur le règlement domestique dans le secteur de la comptabilité »

Banque des règlements internationaux (BRI)

- Nouvel accord de Bâle sur les fonds propres

Publications

- **ASTIN Bulletin** — The Journal of the International Actuarial Association



- **A Global Framework for Insurer Solvency Assessment**
1^{re} impression 2004, 2^e impression 2006
- **L'application de la modélisation et des processus stochastiques aux rapports financiers et à l'évaluation du capital** — *sera publié en 2008*

Communiqué de presse

- **Les actuaires en route vers la mondialisation de la profession** — Adoption de lignes directrices d'éducation et d'un programme cadre pour l'AAI — Juillet 1998

Communiqués

- Avril 2008
- Communiqué spécial — Janvier 2008 — message du président
- décembre 2007
- Communiqué spécial — Novembre 2007 — rapport sur les réunions de Dublin
- Septembre 2007
- Juin 2007
- Communiqué spécial — Avril 2007 — rapport sur les réunions de Mexico

Annexe 11 (cont'd)

- Mars 2007
- Décembre 2006
- Communiqué spécial — Novembre 2006 — rapport sur les réunions d'Édimbourg
- Octobre 2006
- Juillet 2006
- Mars 2006
- Décembre 2005
- Septembre 2005
- Juin 2005
- Mars 2005
- Novembre 2004
- Juin 2004
- Mars 2004
- Communiqué spécial — Mars 2004 — Élaboration éventuelle de normes de l'AAI en fonction des normes du IASB
- Décembre 2003
- Février 2003
- Novembre 2002
- Août 2002
- Avril 2002
- Novembre 2001
- Juin 2001
- Décembre 2000
- Septembre 2000
- Juillet 2000

Bulletins

- N° 29 IV-1999
- N° 28 X-1998
- N° 27 IV-1998
- **L'avenir de l'AAI** — Rapport II — Mars 1998

Annexe 12

Anciens présidents



Hillevi Mannonen
Finlande
2007



Jean-Louis Massé
Canada
2006



Alf Guldberg
Suède
2005



Luis Huerta
Mexique
2004



W. James MacGinnitie
États-Unis
2003



Edward J. Levay
Royaume-Uni
2002



Morris W. Chambers
Canada
2001



Catherine M. Prime†
Australie
2000



Jean Berthon
France
1998-99



André Lamens
Belgique
1988-98



IFAA
Walter S. Rugland
États-Unis
1997-98



IFAA
Christopher D. Daykin
Royaume-Uni
1996-97



IFAA
W. Paul McCrossan
Canada
1995-96

Annexe 13

Secrétariat et site web

Jusqu'en 1997, le Secrétariat de l'AAI avait été situé à Bruxelles, Belgique. En septembre 1996, le Conseil a accepté une proposition pour installer un secrétariat formel qui serait co-localisé avec l'Institut canadien des actuaires à Ottawa, Canada, et ce, à compter du mois d'octobre 1997. Aujourd'hui, le Secrétariat de l'AAI sert également de secrétariat à toutes les sections.

2003 – 150, rue Metcalfe, Bureau 800, Ottawa, Ontario Canada K2P 1P1
Téléphone : 613-236-0886 Télécopieur : 613-236-1386

1997 – 2003 360, rue Albert, Ottawa, Ontario Canada

Personnel

1997 –	Nicole Séguin	Directrice générale
2008 –	Denise Vella Lamarca	Directrice des finances
1997 –	Christian Levac	Chef, Informatiques et services aux membres
2003 –	Katy Martin	Gestionnaire de projet, Projets techniques
2005 –	Céleste Leclerc	Gestionnaire de projet, Adhésion et développement

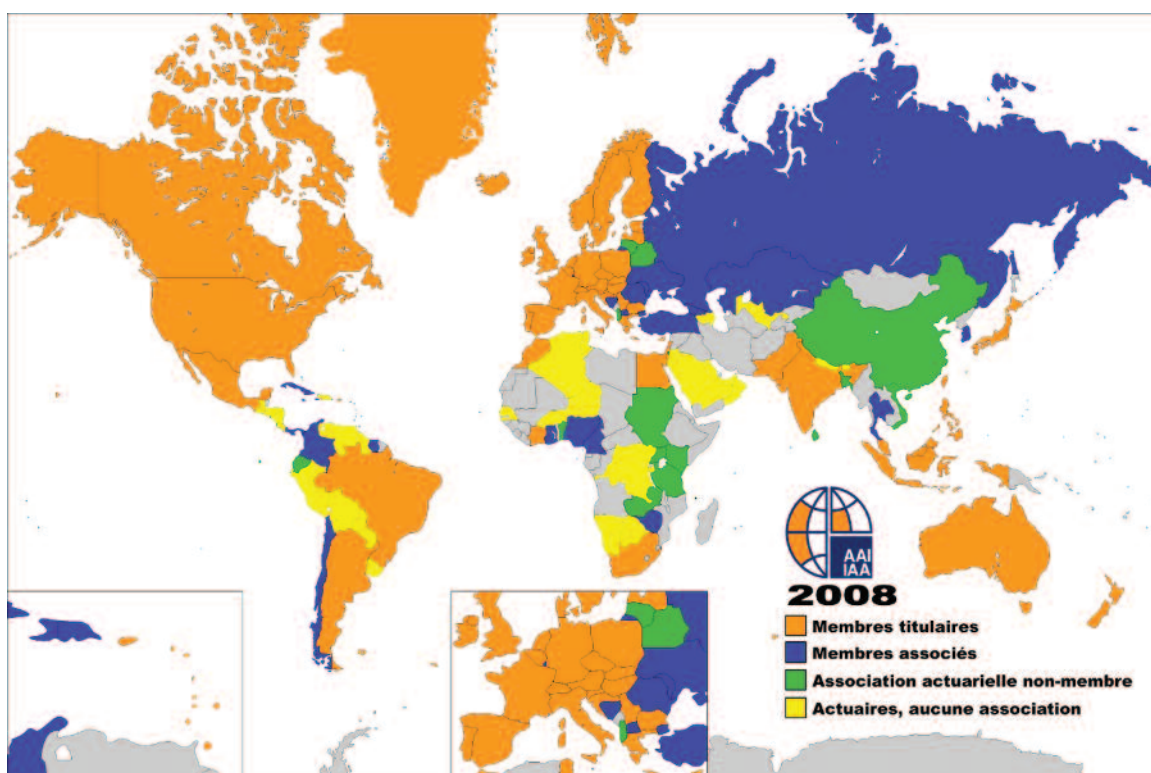
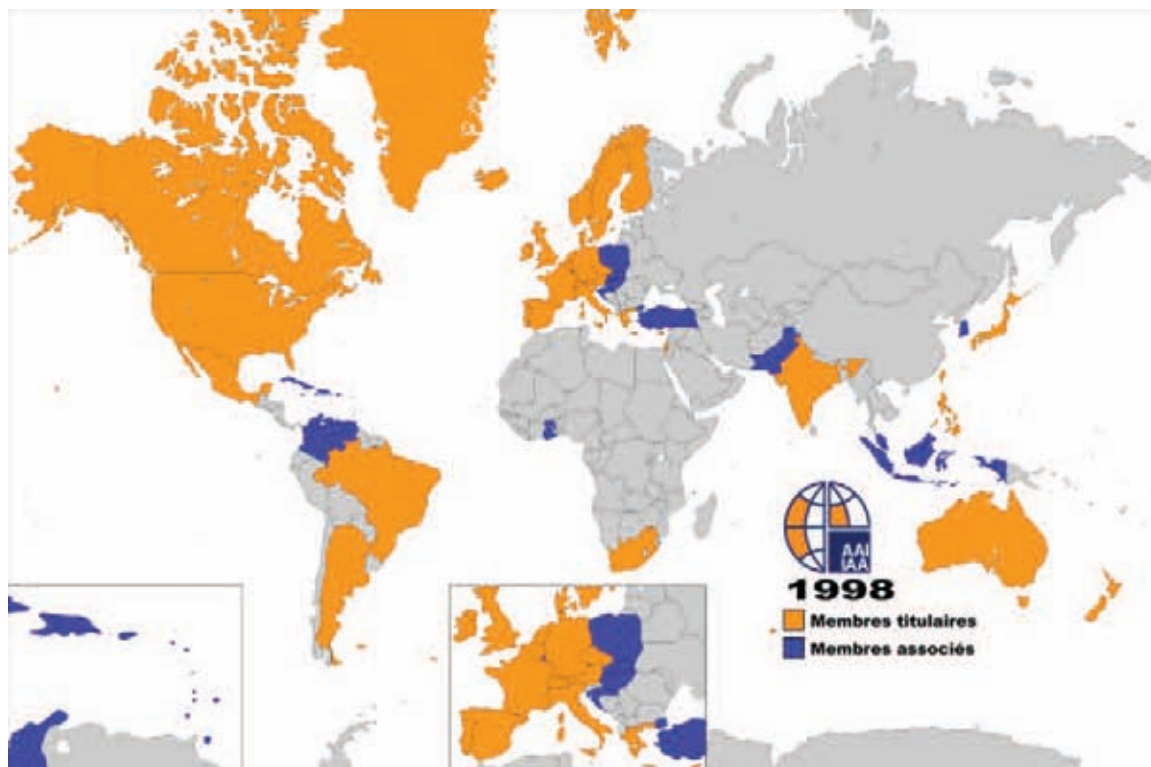
- Soutien au Conseil, à tous les comités, groupes de travail, Fonds de l'AAI, Forum des Présidents et aux Sections
- Réunions de l'AAI : logistique, organisation, emplacements et appui sur place
- Statuts et Règlement intérieur, politiques et procédures
- Administration financière et rapports financiers pour l'AAI et toutes les Sections
- Questions d'adhésion et de conformité
- Publications, y compris le Bulletin ASTIN (le journal de l'AAI) et les communiqués trimestriels
- Fonctions électroniques (site Web, serveurs de liste, groupes de discussion, base de données)
- Coordination des énoncés publics, normes de pratique et processus officiel d'adoption
- Coordination des activités de sensibilisation et des relations externes
- Soutien aux colloques, congrès internationaux et au programme de bourses
- Sauvegarde des archives et des biens de l'AAI

Site Web — www.actuaires.org

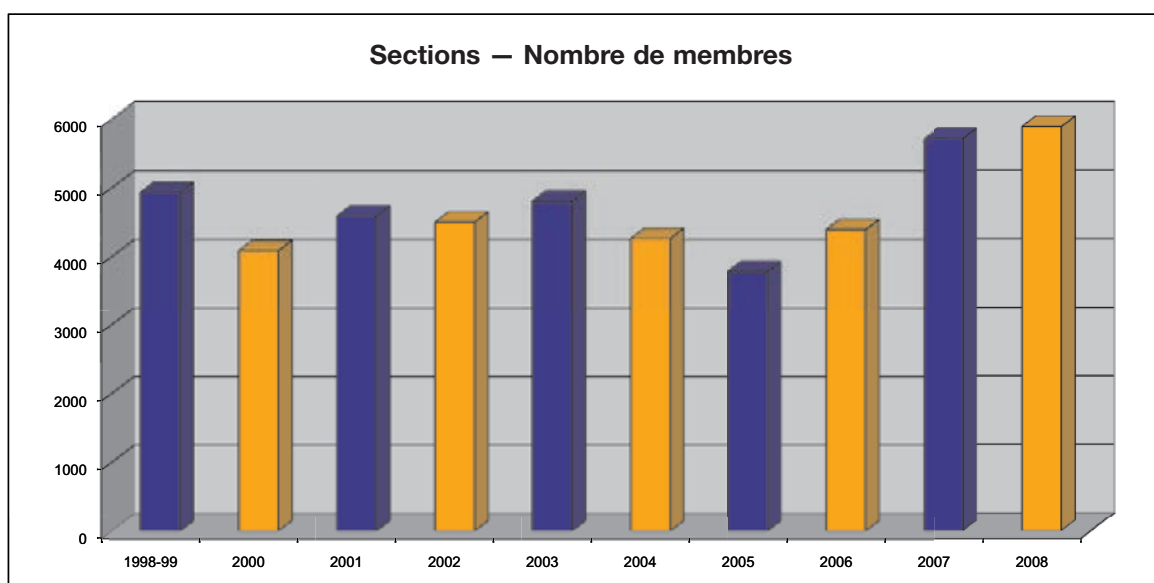
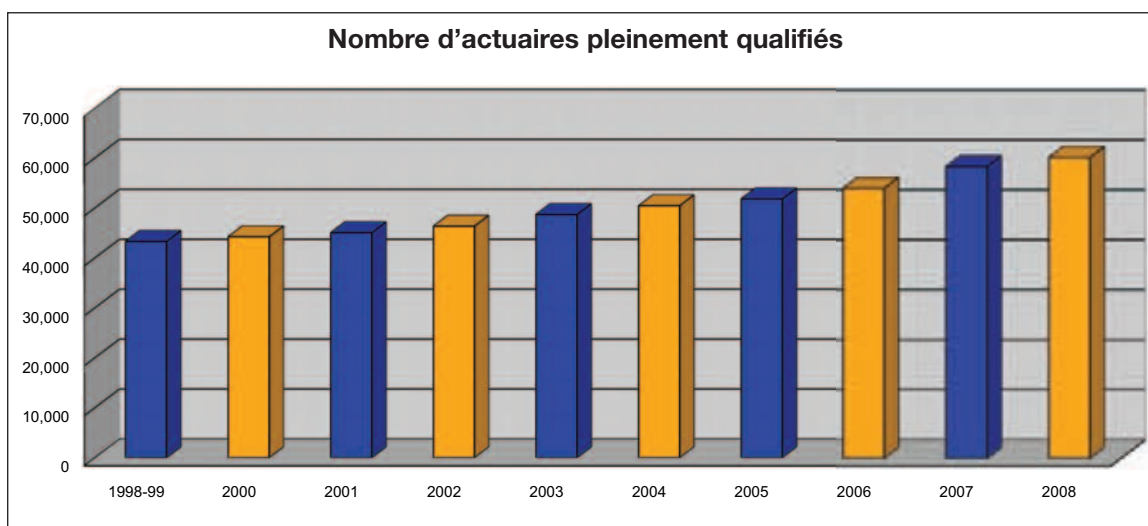
- Liste des associations membres
- Statuts, Règlement intérieur, politiques et protocoles, informations générales
- Annuaire en ligne des actuaires du monde (accessible aux actuaires pleinement qualifiés des associations Membre Titulaire)
- Ordres du jour, procès-verbaux, documentation de référence, communications, présentations et autre documentation
- Liens aux organisations actuarielles, entités internationales, universités et autres
- Traduction en ligne en anglais, français, allemand, espagnol, chinois, japonais, russe
- Bibliothèque actuarielle virtuelle et outil de recherche personnalisé
- Calendrier actuariel international

Annexe 14

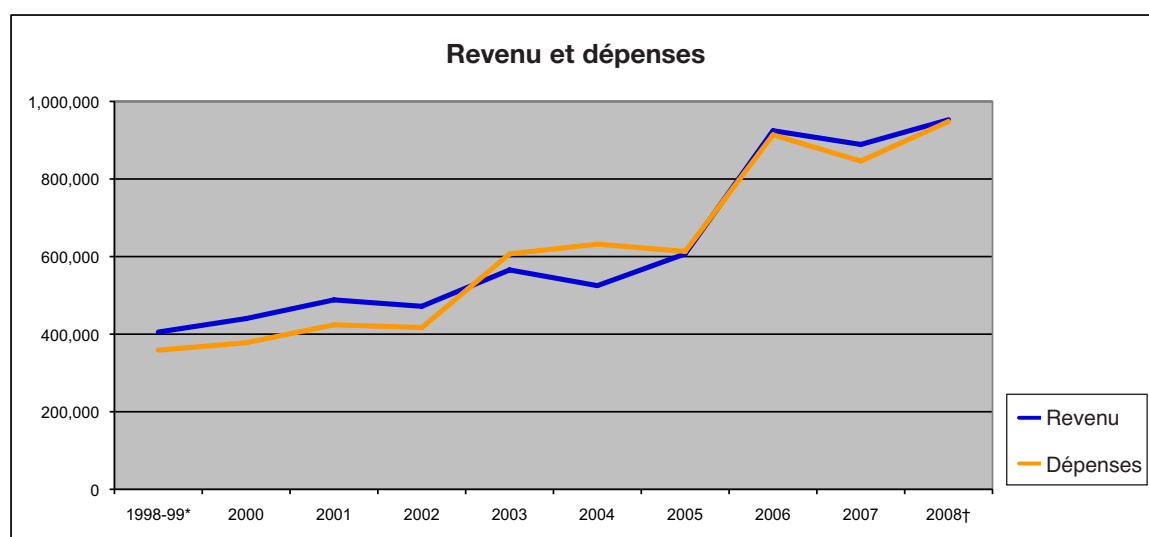
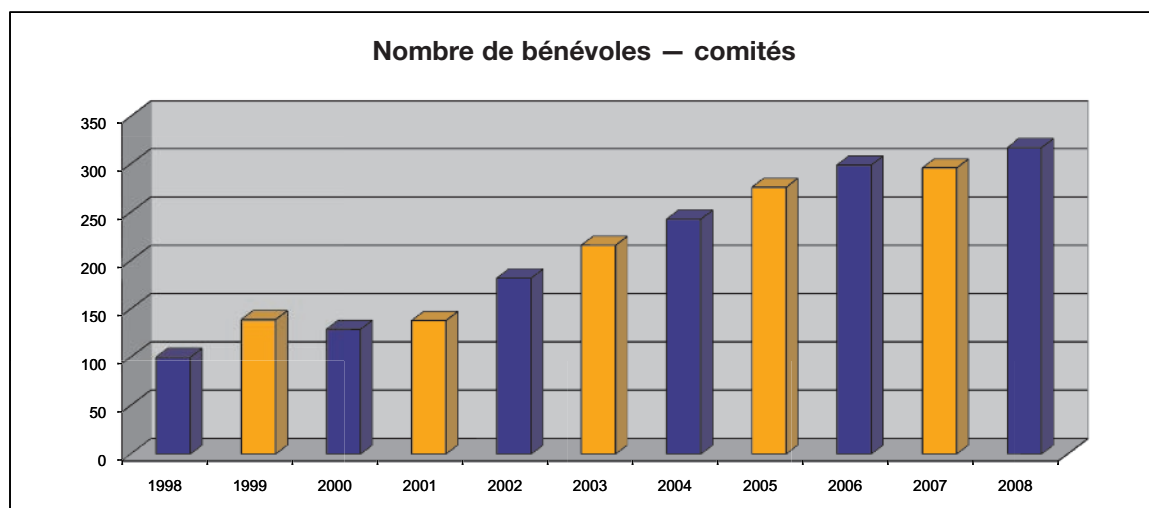
Tableaux, graphiques, statistiques



Annexe 14 (cont'd)



Annexe 14 (cont'd)



* une période de 18 mois moyennée sur une période de 12 mois
 † Revenu et dépenses projetés selon le budget de 2008